



# COMITÉ SYNDICAL DU MERCREDI 19 MARS 2025

## PROCÈS-VERBAL

BULLETIN N°225  
90<sup>ème</sup> année

## TABLE DES MATIÈRES

	Page
INTRODUCTION .....	3
TABLE DES MATIÈRES .....	2
ORDRE DU JOUR.....	6
<i>AFFAIRES NE DONNANT PAS LIEU À DÉLIBÉRATION</i> .....	8
<input type="checkbox"/> Compte rendu des décisions prises par le Bureau .....	8
<input type="checkbox"/> Compte rendu de l'activité du Président .....	8
<input type="checkbox"/> Compte rendu des décisions prises par le Président .....	9
<i>AFFAIRES DONNANT LIEU À DÉLIBÉRATIONS</i> .....	9
<input type="checkbox"/> <b>Délibérations d'intérêt commun</b> .....	9
1. Adoption du procès-verbal du Comité du 12 février 2025.....	9
2. Approbation des deux comptes de gestion (BP et BA) de l'exercice 2024 dressés par le Receveur .....	10
3. Budget principal - Vote du compte administratif 2024.....	10
4. Budget annexe « installations photovoltaïques » - Vote du compte administratif 2024 .....	14
5. Budget principal - Affectation des résultats 2024.....	15
6. Budget annexe « installations photovoltaïques » - Affectation des résultats 2024.....	15
7. Budget principal - Vote du budget primitif 2025 .....	15
8. Budget annexe des installations photovoltaïques - Vote du budget primitif 2025 .....	19
9. Révision et actualisation des Autorisations de programmes (AP) et Crédits de paiements (CP)	19
10. Mise en place d'une ingénierie technique et financière pour le développement de projets photovoltaïques sur le territoire des communes membres .....	20
11. Attribution d'une subvention à l'association " Électriciens sans frontières" - Approbation de la convention trisannuelle de mécénat.....	21
<i>ACTUALITÉS DU SIGERLy</i> .....	22
<i>QUESTIONS DIVERSES</i> .....	23
COMPTES RENDUS DES DÉCISIONS PRISES PAR LE BUREAU ET LE PRÉSIDENT .....	24
DÉLIBÉRATIONS .....	26

**COMITÉ SYNDICAL  
CHAPONOST, MERCREDI 19 MARS 2025**

Le mercredi 19 mars 2025 à 18 heures 47, le *Comité du Syndicat de gestion des énergies de la région lyonnaise*, régulièrement convoqué le 12 mars 2025, s'est réuni en session ordinaire à la salle des Fêtes de la commune de Chaponost, 9 boulevard Philippe Reydellet, sous la présidence de Monsieur Philippe GUELPA-BONARO, 1<sup>er</sup> *vice-président délégué à la Transition énergétique et innovation*, en remplacement de Monsieur Éric PEREZ, *président, empêché*.

**Secrétaire de séance :** Madame Vinciane BRUNEL (Métropole de Lyon)

**DÉLIBÉRATIONS D'INTÉRÊT COMMUN**

<b>Quorum :</b>	<b>34</b>	
Nombre de délégués en exercice :	85	(233 voix)
Nombre de délégués titulaires présents :	40	(95 voix)
Nombre de délégués suppléants présents :	2	(2 voix)
<b>Total de délégués présents</b>	<b>42</b>	<b>(97 voix)</b>
Nombre de pouvoirs :	6	(27 voix)
<b>Nombre total de délégués ayant voix délibérative :</b>	<b>48</b>	<b>(124 voix)</b>

**PRÉSENTS**

Délégués présents à la séance (X), excusés (e)

COLLECTIVITÉ	DÉLÉGUÉS TITULAIRES	Pst	DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS	Pst
MÉTROPOLE DE LYON	BARLA Nicolas	X	GOMEZ Stéphane	
MÉTROPOLE DE LYON	BRUNEL Vinciane	X	HÉMAIN Séverine	
MÉTROPOLE DE LYON	CHADIER Sandrine		LAGARDE Caroline	
MÉTROPOLE DE LYON	COHEN Claude		BADOUARD Benjamin	
MÉTROPOLE DE LYON	DA PASSANO Jean-Luc		MAIRE Michaël	
MÉTROPOLE DE LYON	DAVID Pascal	e	ZDOROVITZOFF Sonia	
MÉTROPOLE DE LYON	DEVINAZ Gilbert-Luc	e	PERCET Joëlle	e
MÉTROPOLE DE LYON	FONTAINE Myriam		NOVAK Floyd	
MÉTROPOLE DE LYON	GIROMAGNY Véronique	X	CAMUS Jérémy	
MÉTROPOLE DE LYON	GODINOT Sylvain	e	ARTIGNY Bertrand	
MÉTROPOLE DE LYON	GUELPA-BONARO Philippe	X	BAGNON Fabien	
MÉTROPOLE DE LYON	HAON Thierry	X	DEHAN Nathalie	
MÉTROPOLE DE LYON	MILLET Pierre-Alain	X	LUNGENSTRASS Valentin	
MÉTROPOLE DE LYON	PEREZ Éric	e	BAUME Émeline	
MÉTROPOLE DE LYON	RAY Jean-Claude	e	ASTI-LAPPERRIÈRE Florence	
MÉTROPOLE DE LYON	REVEYRAND Anne	e	BRAMET-REYNAUD Nathalie	
MÉTROPOLE DE LYON	SECHAUD Joëlle	e	VIEIRA Matthieu	
MÉTROPOLE DE LYON	SIBEUD Nicole		PETIT Gaël	
MÉTROPOLE DE LYON	SMATI Julien		COLLIN Blandine	
MÉTROPOLE DE LYON	SUBAÏ Corinne	X	VESSILLER Béatrice	

COMMUNES HORS TERRITOIRE	DÉLÉGUÉS TITULAIRES	Pst	DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS	Pst
BRIGNAIS	THUET Bruno	X	MANCELLIÈRE Christine	
CHAPONOST	DUPIED Didier	e	LAURENT Cédric	e
CHASSELAY	LASSAUSAÏE Bruno		GHIRARDI Aurélie	
COMMUNAY	CHONÉ Jean-Philippe	X	PATIN Yvan	
MILLERY	CASTELLANO Michel	X	PUYJALINET Eric	
ST SYMPHORIEN D'OZON	PERRUSSET Guy	X	ODET Jean-Loup	
TERNAY	SCOTTI Mattia	X	BOUAINE Anis	
VOURLÈS	REGNIER Dominique	X	DILLENSEGER Thierry	

**Délégués présents à la séance (x), excusés (e)**

<b>COMMUNES</b>	<b>DÉLÉGUÉS TITULAIRES</b>	<b>Pst</b>	<b>DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS</b>	<b>Pst</b>
Albigny-sur-Saône	SAUNIER Thierry	X	LAULAGNET Bernard	
Bron	DUBIEF Marc	X	Marion CARRIER	
Cailloux-sur-Fontaines	PICARD Frédéric	E	ALLEGRANTI Gilles	
Caluire-et-Cuire	DIALLO Mamadou	X	COMPAGNON DE LA SERVETTE Philippe	
Champagne-au-Mt-d'Or	GAZAN Rémy	X	REMY Bernard	
Charbonnières-les-Bains	CARDINAL Sandrine	X	BOISSON Nausicaa	
Charly	DUCHARNE Thierry	e	RUÉ Marie-Laure	
Chassieu	DECHENAUX Bernard	X	BERNARD Pascal	
Collonges-au-Mt-d'Or	JOUBERT Patrick	X	CARTIER Jacques	
Corbas	LEGRAS Alain	e	BREVALLE Eddie	e
Couzon-au-Mt-d'Or	THOMMEGAY David	e	LUCAS Karine	
Craponne	PASTRÉ François	e	MAGOUTIER Jean-Louis	e
Curis-au-Mt-d'Or	NICOLAS Philippe	e	FERRARELLI Stéphane	e
Dardilly	MARTIN Thierry	e	PAUME Damien	X
Décines-Charpieu	ALLOIN Jean-Emmanuel		GUESMIA Samir	
Ecully	GARDON-CHEMAIN Agnès		BUSQUET Isabelle	
Feyzin	THIMONET Christophe	X	MIHINDOU Jolly Clair	
Fleurieu-sur-Saône	GIRAUD Michel	X	BELUZE Patrick	
Fontaines-St-Martin	RIBAS Rémy	e	MAGNIN Françoise	X
Fontaines-sur-Saône	BRUSCOLINI Olivier	X	MAZUEL Michel	
Francheville	VERNIAT Jean-Paul	X	CALVO HUGUET Andreu	
Genay	MAGAUD Noëlle	e	ROUVIER Stéphane	
Givors	VITORIO Alipio	X	FERNANDES Isabelle	
Grigny-sur-Rhône	ODO Xavier		CABROL Christophe	
Irigny	GAREL Xavier	X	BOSGIRAUD Patrick	
Jonage	NASARRE François	e	RAMOS Eric	
Limonest			REBOTIER Béatrice	
Lissieu	BALAYÉ Quentin	e	DE FREITAS Elisabeth	
Marcy l'Étoile	JASSERAND Yves	X	SEDDAS Agnès	
Meyzieu	DUMAS Bernard		PELLARINI Robert	
Mions	GUIGUET Julien		TUR Patrick	
Montanay	SUCHET Gilbert	X	CRETIN Rémy	
Mulatière (La)	STRUB Arnold	X	VINCENT Eric	
Neuville-sur-Saône	PASTY Nicolas		ALAMERCERY Vincent	
Oullins-Pierre-Bénite	AMBARD Christian	X	HYVERNAT Frédéric	
Poleymieux-au-Mt-d'Or	JOLLY François	e	MARQUET Jean-Baptiste	
Quincieux	LYONNET Germain	X	MUREAU Michèle	
Rillieux-la-Pape	de la CRUZ Philippe	X	SABOUREAU Laure	
Rochetaillée-sur-Saône	VATONNE Eric	e	VERGIAT Eric	
St-Cyr-au-Mt-d'Or	BOUVAT Cyrille	X	CATHELAND Gilles	
St Didier-au-Mt-d'Or	BASSET Claude	X	GENOIS Carine	
St Fons	CASTERS Thibaut		KEBBAB Abdelaziz	
St Genis-Laval	RAGON Frédéric	X	PARDON-BERARD Françoise	
St Genis-les-Ollières	FAYOLLE Xavier		MAVOUNGOU Martin	
St Germain-au-Mt-d'Or	PERARDEL Philippe	X	TEILLON Thomas	
St Priest	PEILLET Stéphane	e	VERGNON Sophie	
St Romain-au-Mt-d'Or	MALOT Guillaume		WAGET Pascal	
Ste-Foy-les-Lyon	BARRELLON Pierre	X	DUMOND Robert	
Sathonay-Camp	ROCHE Jean-Michel	e	PYRAM Miguel	e
Sathonay-Village	PARENTY Michel	e	DIROUX Jean-Marie	
Solaize	BUDYNEK Jean-Michel		LAFFONT Stéphane	
Tassin-la-Demi-Lune	PECHARD Katia	e	JANNIN Pierrick	
Tour-de-Salvagny (La)	JAL Jean-Philippe	X	DEBORD Jacques	
Vaulx-en-Velin	DAHOUIM Kaoutar		MOINE Philippe	
Vénissieux	SGHAIER Lanouar		GAUTIN Jean-Maurice	
Vernaison	SÉGOUFFIN Daniel	X	CHAIGNE Caroline	
Villeurbanne	CHIKH Ikhlef	X	COLLIAT Antoine	

## **POUVOIR DONNÉ PAR UN DÉLÉGUÉ TITULAIRE À UN AUTRE DÉLÉGUÉ TITULAIRE :**

Éric PEREZ (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Philippe GUELPA-BONARO (Métropole de Lyon)  
Jean-Claude RAY (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Vinciane BRUNEL (Métropole de Lyon)  
Anne REVEYRAND (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Corinne SUBAÏ (Métropole de Lyon)  
Alain LEGRAS (Corbas) donne pouvoir à Véronique GIROMAGNY (Métropole de Lyon)  
Philippe NICOLAS (Curis-au-Mt-D'Or) donne pouvoir à Thierry SAUNIER (Albigny-sur-Saône)  
Noëlle MAGAUD (Genay) donne pouvoir à Germain LYONNET (Quincieux)

## **ARRIVÉE/DÉPART :**

### **Arrivée :**

- Délibération n°2 : Mattia SCOTTI (Ternay)
- Délibération n°4 : Cyrille BOUVAT (St Cyr-au-Mont-d'Or)

### **Départ :**

- Délibération n°9 : Françoise MAGNIN (Fontaines-St-Martin)



## ORDRE DU JOUR

- Compte rendu de l'activité du Bureau : présentation des décisions prises par délégation.
- Compte rendu de l'activité du Président : présentation des décisions prises par délégation.

### Délibérations :

- **Affaires d'Intérêt commun :**

- 1) Adoption du procès-verbal du Comité du 12 février 2025
- 2) Approbation des deux comptes de gestion (BP et BA) de l'exercice 2025 dressés par le Receveur
- 3) Budget principal – vote du compte administratif 2024
- 4) Budget annexe Installations photovoltaïques - vote du compte administratif 2024
- 5) Budget principal – Affectation des résultats 2024
- 6) Budget annexe Installations photovoltaïques - Affectation des résultats 2024
- 7) Budget principal – Vote du budget primitif 2025
- 8) Budget annexe "Installations Photovoltaïques" - Vote du budget primitif 2025
- 9) Révision et actualisation des Autorisations de programmes (AP) et Crédits de paiement (CP)
- 10) Mise en place d'une ingénierie technique et financière pour le développement de projets photovoltaïques sur le territoire des communes membres
- 11) Attribution d'une subvention à l'association Électricien sans frontières – Approbation de la convention trisannuelle de mécénat

### Questions diverses.



*(La séance est ouverte sous la présidence de M. GUELPA-BONARO)*

**M. GUELPA BONARO.-** Bonsoir à toutes et à tous, merci d'être présents à Chaponost. Vous aurez remarqué que je n'ai pas de lunettes rouges ni autant de cheveux que le Président. J'excuse le Président Éric PEREZ qui est souffrant et qui encore hier envisageait de venir, mais c'est trop compliqué. Il s'excuse de ne pas être là pour présider ce Comité que je préside à sa place avec mes collègues vice-présidents.

Le représentant de la commune de Chaponost qui nous accueille aujourd'hui, et nous le remercions, ne peut pas non plus se joindre à nous pour introduire ce Comité comme il est d'usage et comme on aime le faire pour donner la parole aux communes. Pas de mot de l'adjoint au maire de Chaponost et du maire de Chaponost, eux aussi vous passent le bonjour et s'excusent de leur absence due à une mauvaise compréhension dans les horaires et les contraintes de chacun.

Un propos introductif sur trois sujets d'actualité qui ont beaucoup mobilisé le bureau exécutif du SIGERLy ces dernières semaines. Vous avez sans doute entendu parler de discussions sur le photovoltaïque, le Ministre Marc FERRACCI a mis en consultation un projet d'arrêté ou de décret pour modifier un certain nombre de règles par rapport à la vente totale d'électricité photovoltaïque sur les petites capacités de production de moins de 500 kW. Les mesures prévoient une baisse de la valorisation de l'électricité produite en photovoltaïque en vente totale et sur une rétroactivité des tarifs d'achat par EDF OA. Ces nouvelles ne sont pas encore entérinées, il y a encore des discussions et le conseil supérieur de l'énergie qui s'est tenu le 6 mars a approuvé à une majorité quasiment unanime que ces propositions sont trop brutales et déstabilisantes à l'égard de la filière photovoltaïque, ce sont des milliers d'entreprises en France, 60 000 emplois. Les entreprises photovoltaïques, de par cette instabilité et cette rétroactivité, considèrent ce projet comme un moratoire bis sur le photovoltaïque. Elles ne nient pas qu'il faut un certain nombre de changements tarifaires et qu'il faut encourager à l'autoconsommation individuelle et collective, mais la brutalité et la temporalité de ces préconisations envisagées par le gouvernement met à mal une filière et met en danger la filière photovoltaïque, mais aussi les projets des communes notamment dans le cadre de l'AMI photovoltaïque que nous avons lancé il y a quelques mois. Cela remet en cause les modèles économiques des entreprises avec lesquelles certains d'entre vous sont en discussion ou ont contractualisé, mais dont les projets ne sont pas encore lancés.

Nous espérons que le gouvernement va revenir à la raison sur ce point. Quand bien même les règles pourraient changer, il faut qu'elles se fassent en concertation avec les acteurs du secteur, les communes et les collectivités. Beaucoup de tribunes ont été signées par beaucoup d'élus de territoire sur ce sujet, il faut que les choses se fassent progressivement et ne mettent pas à mal les projets des collectivités ni la filière photovoltaïque qui est une énergie renouvelable qui doit continuer à se développer avec son caractère vertueux.

Le Président a écrit aux Députés du Rhône pour les alerter sur ce point et nous ferons un prochain point au comité de juin pour vous tenir au courant.

Le deuxième sujet sur lequel le Président s'est beaucoup mobilisé ces derniers temps porte sur la réforme du chèque énergie et l'enjeu de lutte contre la précarité énergétique avec une mobilisation au sein de la FNCCR. Son positionnement sur l'extension de l'arrêt des coupures à tous les fournisseurs d'énergie a été repris par la FNCCR pour en faire sa position officielle. L'idée est qu'il n'y ait plus de coupure d'énergie dans la mesure où il y a une vraie libéralisation du marché. Les nouveaux sujets en cours sont la réforme du chèque énergie et le devenir des tarifs réglementés en 2025. Éric a participé à la dernière réunion à la FNCCR au mois de mars et a travaillé sur ce sujet en marge de cette réunion avec la sénatrice Denise SAINT PRE. Là aussi, on vous donnera des nouvelles sur cette initiative visant à sécuriser et à lutter contre la précarité énergétique. Il y a une vigilance et une mobilisation de tous les syndicats de l'énergie en tant qu'autorité organisatrice de distribution d'électricité sur ces sujets pour la protection des usagers et notamment les plus précaires.

Par ailleurs, la notification du volume global de l'accise pour le versement 2024 vient de nous être transmise. Nous allons procéder à la régularisation des avances faites et votées lors du comité de décembre 2024. Je vous confirme ce que le Président avait annoncé lors du dernier comité, à savoir une baisse significative du volume global de l'accise. Cela s'explique par la base modifiée très récemment par l'État et finalement retenue qui exclut les gros consommateurs. La base change. La dynamique de consommation reposera uniquement sur l'inflation. On peut se réjouir de la baisse des consommations d'énergie qu'on appelle de nos vœux, en revanche la corrélation de cette manne financière essentielle aux communes à cette consommation et à l'inflation nous met dans une injonction paradoxale où on vise des économies d'énergie ; mais plus la consommation d'électricité baissera moins les communes auront de moyens. Il y a peut-être des choses à revoir sur ce volet. Là aussi, nous vous tiendrons au courant des discussions au niveau politique pour faire changer ces règles, et les

services du SIGERLy reviendront rapidement vers vous pour donner à chaque commune le montant final de cette accise pour clore vos budgets, c'est essentiel pour toutes les communes ici présentes.

- **Désignation du secrétaire de séance**

Madame Vinciane BRUNEL déléguée de la Métropole de Lyon est désignée comme secrétaire de séance.

<b>AFFAIRES NE DONNANT PAS LIEU À DÉLIBÉRATION</b>
--

- ☐ **Compte rendu des décisions prises par le Bureau**

*Confer page 24.*

**M. GUELPA BONARO.-** Le Bureau s'est réuni le 7 février 2025 et le 7 mars 2025 :

- **Séance du 7 février 2025, vote de 2 délibérations :**

- Approbation de la convention de raccordement de matériel de vidéoprotection et d'utilisation des fourreaux éclairage public pour le réseau fibre optique communal de la commune de Genay ;
- Approbation de la convention annuelle 2025 avec l'association Comité social du personnel de la Métropole lyonnaise et de ses collectivités territoriales et établissements publics.

- **Séance du 7 mars 2025, vote de 3 délibérations :**

- Approbation de la convention de partenariat dans le cadre de la mise en œuvre du programme CEE ACTEE+ et LUMACTE+ ;
- Approbation de la convention de partenariat dans le cadre de la mise en œuvre du programme CEE ACTEE+ et CHENE 4 ;
- Approbation des conventions d'occupation APRR.

- ☐ **Compte rendu de l'activité du Président**

**M. GUELPA BONARO.-**

- **14 février 2025 :** journée thématique sur le parcours de rénovation énergétique
- **21 février 2025 :** commission d'appel d'offres géo radar et rendez-vous avec IDEX
- **28 février 2025 :** entretiens pour le recrutement au poste de direction du Conseil en énergie partagé
- **7 mars 2025 :** commission générale et un bureau décisionnel et politique avec présentation du bilan d'Électriciens sans frontières et une CAO Système de management de l'énergie
- **13 mars 2025 :**
  - Commission citoyens et consommateurs avec la FNCCR,
  - Un déjeuner de travail avec la Sénatrice Denise SAINT PRE sur le sujet de la précarité énergétique
  - et le Bureau d'AURAE.

J'en viens au compte rendu des décisions du Président.

## ☐ **Compte rendu des décisions prises par le Président**

*Confer page 25.*

### **Décisions :**

- 1 marché subséquent et 4 avenants aux marchés subséquents pour de la maîtrise d'œuvre en lien avec les travaux d'enfouissement des réseaux ;
- 1 accord-cadre pour la fourniture d'électricité ;
- Non-reconduction d'un marché de géoréférencement des réseaux souterrains ;
- Avenant de régularisation au marché de services relatif à la prestation d'assurance du SIGERLy, lot 2 responsabilité civile et autres risques annexes.



## **AFFAIRES DONNANT LIEU À DÉLIBÉRATIONS**

**M. PEREZ.-** J'en viens à l'ordre du jour.

### ☐ **Délibérations d'intérêt commun**

**M. PEREZ.-** Je vous rappelle les modalités de vote pour les délibérations d'intérêt commun :

- Métropole de Lyon : 1 délégué = 8 voix
- Communes de la Métropole : 1 délégué = 1 voix
- Communes hors Métropole : 1 délégué = 2 voix.

La délibération est adoptée à la majorité simple des suffrages exprimés, sauf mention spécifique dans les délibérations.

Délibération n° C\_20250319\_01

### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ DU 12 FÉVRIER 2025**

*Rapporteur : Monsieur Philippe GUELPA-BONARO, Vice-Président (Transition énergétique et innovation)*

*Confer page 2/52.*

**M. GUELPA BONARO.-** Il est proposé d'adopter le procès-verbal de la séance du 12 février 2025.

Y a-t-il des questions ou des remarques ? *Pas de questions ni remarques.*

Je vous propose de voter.

*Il est procédé au vote électronique.*

Pour : 46 (116 voix), 100,00 %  
Contre : 0 voix  
Abstention : 0 voix

***Le procès-verbal du Comité syndical du 12 février 2025 est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.***

**APPROBATION DES DEUX COMPTES DE GESTION (BP ET BA) DE L'EXERCICE 2024  
DRESSÉS PAR LE RECEVEUR**

*Rapporteur : Madame Corinne SUBAÏ, Vice-Présidente (Finances et budgets)*

*Confer page 4/52.*

**Mme SUBAÏ.-** A la suite du Comité de février sur le ROB qui a permis d'identifier les tendances et les grandes orientations en termes de projets, ce Comité présente les inscriptions budgétaires qui en découlent.

Dans un contexte complexe pour l'ensemble du bloc communal et la Métropole, le SIGERLy apparaît comme un intégrateur pour absorber à vos côtés les aléas géopolitiques et économiques et continue à engager des actions de transition énergétique au bénéfice du territoire. Les éléments qui vous sont présentés sont caractéristiques du modèle économique du SIGERLy tourné vers ses membres avec une prise en charge immédiate des dépenses et un différé sur ses recettes. Le budget est d'environ 75 M€ sur 2024 pour un résultat de 3,7 M€ qui permet de financer une partie de l'enveloppe pour les projets.

Les comptes administratifs et le budget 2025 confirment la bonne gestion du SIGERLy et l'impact positif de la démarche de maîtrise de gestion, de performance des marchés et de réduction des coûts. Également, grâce à notre réussite dans l'obtention de fonds spécifiques nationaux ou européens, nous vous confirmons cette bonne gestion. J'en profite pour remercier tous les services et en particulier les services financiers. Merci pour ce gros travail.

On l'a déjà vu sur le ROB, le contexte est compliqué, l'année 2024 devait être très compliquée, mais grâce à leur bonne gestion et à leur travail l'atterrissage est meilleur que ce que nous pensions. Ces bons équilibres vont favoriser les réponses positives aux demandes des collectivités, que ce soit en termes d'accompagnement de travaux en lien avec la planification des différents acteurs du territoire, de dispositif de soutien de transition énergétique sur les bâtiments ou le photovoltaïque ou d'adhésion de nouvelles communes, en particulier en 2023 Brignais, en 2024 Millery et en 2025 Bron. Merci.

Nous passons donc à l'approbation des comptes de gestion. Comme vos services financiers dans vos communes, les équipes du SIGERLy ont effectué le rapprochement entre les écritures de la trésorerie et les nôtres et je vous confirme qu'elles sont conformes.

*Avez-vous des questions ou des remarques ? Pas de questions ni remarques.*

Je vous propose de passer au vote.

*Il est procédé au vote électronique.*

Pour : 42 (117 voix), 100,00 %  
Contre : 0  
Abstention : 0

***La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.***

**BUDGET PRINCIPAL - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024**

*Rapporteur : Madame Corinne SUBAÏ, Vice-Présidente (Finances et budgets)*

*Confer page 7/52.*

**Mme SUBAÏ.-** En synthèse et comme cela a été évoqué en février, cette année 2024 est bien meilleure qu'attendue en termes de résultat. Le compte administratif est régi par la nomenclature comptable M57 et nos dépenses et nos recettes se rattachent notamment à deux thématiques, la fonction 51 qui correspond à l'aménagement et au service urbain pour les projets relevant de l'éclairage public et électrification et la fonction 75 politique de l'énergie pour l'accompagnement conseil aux communes, 758 autres actions énergie. Cette année, nous avons voulu vous le présenter sous forme de graphiques, mais tous les tableaux récapitulatifs et les commentaires inscrits dans la délibération viennent éclairer cette particularité. Je vous propose de rester sur les éléments significatifs des comptes.

❖ Section de fonctionnement :

CA 2024

### #3 CA 2024 – BUDGET PRINCIPAL

(1/11)

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

exécutée en 2024

<b>DÉPENSES – Vue d'ensemble</b>	<b>34 710 885,76 €</b>
Total des opérations réelles :	34 407 043,88 €
Total des opérations d'ordre :	303 841,88 €
<b>RECETTES – Vue d'ensemble</b>	<b>51 658 099,79 €</b>
Total des opérations réelles :	51 628 099,79 €
Total des opérations d'ordre :	30 000,00 €

17

Dépenses :

CA 2024

### #3 CA 2024 – BUDGET PRINCIPAL

(2/11)

**Fonctionnement**

**DÉPENSES – Détail par chapitre**

Intitulé des chapitres	Réalisé 2023 (€)	Réalisé 2024 (€)	Variation 2024/2023 (%)	Variation 2024/2023 (€)
Charges Générales 011	7 014 465,94	11 018 875,29	57,1	4 004 409,35
Charges de personnel 012	2 997 226,11	3 130 745,80	4,5	133 519,69
Atténuation de Produits 014	20 758 121,03	17 810 186,23	-14,2	-2 947 934,80
Autres charges 65	134 598,71	271 483,63	101,7	136 884,92
Charges financières 66	1 725 956,35	2 171 169,42	25,8	445 213,07
Charges Exceptionnelles 67	18 666,41	4 583,51	-75,4	-14 082,90
<b>Total des Dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>32 649 034,55</b>	<b>34 407 043,88</b>	<b>5,4</b>	<b>1 758 009,33</b>
Dépenses d'ordre 042	1 963 435,95	303 841,88	-84,5	-1 659 594,07
<b>Total des Dépenses Section de Fonctionnement</b>	<b>34 612 470,50</b>	<b>34 710 885,76</b>	<b>0,3</b>	<b>98 415,26</b>

18

Les dépenses de la section de fonctionnement s'élèvent à 34,7 M€ dont des charges à caractère général, chapitre 011, à hauteur de 11 M€, soit 21,4 % des dépenses réelles de fonctionnement, en particulier l'achat d'énergie qui correspond à 6,7 M€ et qui, après une forte baisse en 2023, a subi la hausse des tarifs de l'électricité de manière différée. Nous verrons tout à l'heure que ces tarifs redescendent dans le budget 2025.


En ce qui concerne les charges de personnel, 3,1 M€, cela représente 9,18 % des dépenses réelles de fonctionnement en 2023 et nous sommes à 9,1 % en 2024. Toutefois, l'évolution du chapitre 012 est de +4,5 % par rapport à 2023, ce qui est maîtrisé dans le contexte actuel.

L'atténuation de produits, chapitre 014, à hauteur de 17,8 M€, il s'agit du reversement aux communes de l'accise dont a parlé tout à l'heure Monsieur le Président de séance, ce qui a fait couler beaucoup d'encre l'an dernier car nous ne disposons pas du montant et des modalités de reversement. Fin 2024, nous avons été notifiés des justificatifs des évolutions. Nous avons un groupe de travail avec la FNCCR afin de vérifier les ajustements à opérer. Courant avril nous vous transmettrons toutes les informations que nous aurons.

Recettes :

### #3 CA 2024 – BUDGET PRINCIPAL

(4/11)



Fonctionnement

RECETTES – Détail par chapitre


Intitulé des chapitres	Réalisé 2023 (€)	Réalisé 2024 (€)	Variation 2024/2023 (%)	Variation 2024/2023 (%)
Atténuation de charges 013	14 335,12	0	-100	-14 335,12
Produits des services 70	686 934,43	887 441,81	29,2	200 507,38
Impôts et taxes 73	22 073 710,06	43 680 563,43	97,9	21 606 853,37
Dotations et participations 74	29 008 577,43	1 049 469,69	-96,4	-27 959 107,74
Autres produits de gestion courante 75	5 384 746,51	5 648 359,50	4,9	263 612,99
Produits financiers 76	0	351 235,56		351 235,56
Produits exceptionnels 77	2 001 076,82	11 029,80	-99,4	-1 990 047,02
<b>Total des Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>59 169 380,37</b>	<b>51 628 099,79</b>	<b>-12,75</b>	<b>-7 541 280,58</b>
Recettes d'ordre 042	0	30 000,00		30 000,00
<b>Total des Recettes Section Fonctionnement</b>	<b>59 169 380,37</b>	<b>51 658 099,79</b>	<b>-12,7</b>	<b>-7 511 280,58</b>

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 51,6 M€, dont la majeure partie porte sur la contribution des communes et la TICFE. Le chapitre impôts et taxes s'élève à 43,6 M€. Pour rappel, les taxes n'ont pas doublé, mais ce chapitre cumule désormais les contributions et la réception de la TICFE. En 2024, les contributions ont été de 26,6 M€.

❖ Section d'investissement :

### #3 CA 2024 – BUDGET PRINCIPAL

(6/11)



SECTION D'INVESTISSEMENT

Exécutée en 2024

<b>DÉPENSES – Vue d'ensemble</b>	<b>39 660 345,47 €</b>
Total des opérations réelles :	38 582 691,20 €
Total des opérations d'ordre :	1 077 654,27 €
<i>Reste à réaliser</i>	<i>3 503 688,89 €</i>
<b>RECETTES – Vue d'ensemble</b>	<b>47 664 930,80 €</b>
Total des opérations réelles :	46 313 434,65 €
Total des opérations d'ordre :	1 351 496,15 €
<i>Reste à réaliser</i>	<i>1 815 696,92 €</i>

## Dépenses :

**#3 CA 2024 – BUDGET PRINCIPAL**  
(7/11)

**Investissement DÉPENSES – Détail par chapitre**

		Réalisé 2023 (€)	Réalisé 2024 (€)	Variation 2024/2023 (%)	Variation 2024/2023 (€)
Dotations, Fonds divers et réserves	10	342,91	0,00	-100,00	-342,91
Subvention d'investissement	13	442 569,53	0,00	-100,00	-442 569,53
Remboursement d'emprunt	16	12 680 546,07	12 906 170,65	1,80	225 624,58
Immobilisations Incorporelles	20	169 063,29	213 395,34	26,20	44 332,05
Immobilisations Corporelles	21	268 629,02	83 255,09	-69,00	-185 373,93
Immobilisations en cours 23		28 881 868,19	24 121 455,47	-16,50	-4 760 412,72
Autres immobilisations financières	27	3 836,10	804 951,61		801 115,51
Opérations pour le compte de Tiers	45	209 802,04	453 463,04	116,10	243 661,00
<b>Total des Dépenses réelles d'investissement</b>		<b>42 656 657,15</b>	<b>38 582 691,20</b>	<b>-9,60</b>	<b>-4 073 965,95</b>
Dépenses d'ordre		0,00	30 000,00		+30 000,00
Dépenses d'ordre patrimonial	041	1 299 452,71	1 047 654,27	-19,40	-251 798,44
<b>Total des Dépenses Section d'investissement</b>		<b>43 956 109,86</b>	<b>39 660 345,47</b>	<b>-9,80</b>	<b>-4 295 764,39</b>

23

En ce qui concerne la section d'investissement, les dépenses s'élèvent à 39,6 M€ dont 38,5 M€ au titre des dépenses réelles et 1 M€ au titre des dépenses d'ordre.

Le reste à réaliser d'investissement est de 3,5 M€.

## Recettes :

**#3 CA 2024 – BUDGET PRINCIPAL**  
(9/11)

**Investissement RECETTES – Détail par chapitre**

		Réalisé 2023 (€)	Réalisé 2024 (€)	Variation 2024/2023 (%)	Variation 2024/2023 (€)
Dotations, Fonds divers	10	22 173 210,20	28 800 988,78	+29,9	6 627 778,58
Subventions d'investissement	13	2 257 312,29	2 265 173,07	+0,3	7 860,78
Emprunts	16	16 000 000,00	14 002 000,00	-12,5	-1 998 000,00
Autres immobilisations financières	27	1 290 452,71	1 047 654,27	-18,8	-242 798,44
Opérations pour le compte de tiers	4582	525 425,14	197 618,53	-62,4	-327 806,61
<b>Total des Recettes réelles d'Investisseme</b>		<b>42 246 400,34</b>	<b>46 313 434,65</b>	<b>+9,6</b>	<b>4 067 034,31</b>
Opérations d'ordre entre section	040	1 963 435,95	303 841,88	-84,5	-1 659 594,07
Recettes d'ordre Patrimoniales	041	1 299 452,71	1 047 654,27	-19,4	-251 798,44
<b>Total des Recettes d'ordre d'Investisseme</b>		<b>3 262 888,66</b>	<b>1 351 496,15</b>	<b>-58,6</b>	<b>-1 911 392,51</b>
<b>Total des Recettes Section Investissement</b>		<b>45 509 289,00</b>	<b>47 664 930,80</b>	<b>+4,7</b>	<b>2 155 641,80</b>

25

Les recettes de la section d'investissement s'élèvent quant à elles à 47,6 M€ dont 46,3 M€ au titre des recettes et 1,3 M€ au titre des recettes d'ordre.

Les dépenses d'investissement reculent légèrement cette année. Les immobilisations en cours, chapitre 23, s'élèvent à 24,1 M€ ; ces dépenses représentent 62,5 % des dépenses réelles. Il s'agit des travaux réalisés sur le territoire des communes membres en matière de dissimulation coordonnée des réseaux et d'éclairage public.

Les nouvelles modalités d'exécution des marchés ont impacté à la baisse ces dépenses avec la fin des avances automatiques.

Les autres immobilisations financières, chapitre 27, s'élèvent à 805 000 €.

Le syndicat a versé des avances remboursables à deux communes dans le cadre du dispositif Baty+ : Givors pour 300 000 € et Collonges-au-Mont-d'Or pour 500 000 €.

Les recettes de la section d'investissement s'élèvent à 47,6 M€ et sont réparties en 46,3 M€ pour les opérations réelles et 1,3 M€ pour les opérations d'ordre.

L'autofinancement est la première recette, toutefois j'ai eu l'occasion de vous présenter à plusieurs reprises au chapitre 16 l'emprunt de 14 M€ correspondant au prêt Intracting obtenu à 2 % pour financer vos projets.

Avez-vous des questions ou des remarques ?

**M. DUBIEF (Bron).**- Quel est le taux de réalisation des investissements entre le budget prévisionnel et la réalisation effective, hors reste à réaliser ?

**Mme SUBAIĀ.**- Le taux de réalisation est de 66 %.

S'il n'y a pas d'autres questions, je vous propose de passer au vote.

*Il est procédé au vote électronique.*

Pour	:	41 (108 voix) 100,00 %
Contre	:	0 (
Abstention	:	0

**La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.**

Délibération n°C\_20250319\_04

<b>BUDGET ANNEXE « INSTALLATIONS PHOTOVOLTAÏQUES » - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2024</b>
--

*Rapporteur : Madame Corinne SUBAIĀ, Vice-Présidente (Finances et budgets)*

*Confer page 18/52.*

**Mme SUBAIĀ.**- Je ne fais pas ce que je vous avais dit qu'on ferait. J'espérais que l'on supprime ce budget annexe, mais visiblement on nous l'interdit. Je peux vous assurer que cela nous complexifie la vie.

Comme évoqué lors du ROB, ce budget retrace l'exploitation des 15 installations photovoltaïques que nous gérons : production vendue et recette attendue du budget et cette année, nous avons voté une subvention d'équilibre pour les travaux. On ne peut pas supprimer le budget annexe parce qu'on considère que ça doit s'autofinancer.

Cette année, le compte administratif se clôture avec une production vendue de 104 000 € et un résultat de 69 000 € en fonctionnement et de 35 000 € en investissement. Mais des travaux en cours non encore payés sont à reporter.

Les deux installations qui sont à l'arrêt sont celles de Bron et Vénissieux.

Avez-vous des questions ? *Pas de questions.*

Je vous propose de passer au vote.

*Il est procédé au vote électronique.*

Pour	:	45 (114 voix) 100,00 %
Contre	:	0
Abstention	:	0

**La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.**

**BUDGET PRINCIPAL - AFFECTATION DES RÉSULTATS 2024**

*Rapporteur : Madame Corinne SUBAÏ, Vice-Présidente (Finances et budgets)*

*Confer page 22/52.*

**Mme SUBAÏ.-** Le compte administratif 2024 se termine en fonctionnement à 17,4 M€ d'excédents et en investissement à 13,7 M€ de déficit. Au final, le résultat de fonctionnement global disponible en cette fin d'année est de 3 758 589,37 €.

Je vous propose de l'inscrire sur le budget de l'année prochaine.

S'il n'y a pas de questions ni de remarques, je vous propose de passer au vote.

*Il est procédé au vote électronique.*

Pour : 45 (121 voix) 100,00 %  
Contre : 0  
Abstention : 0

**La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.**

**BUDGET ANNEXE « INSTALLATIONS PHOTOVOLTAÏQUES » -  
AFFECTATION DES RÉSULTATS 2024**

*Rapporteur : Madame Corinne SUBAÏ, Vice-Présidente (Finances et budgets)*

*Confer page 25/52.*

**Mme SUBAÏ.-** Le compte administratif 2024 que vous avez voté juste avant se termine en fonctionnement à 69 000 € d'excédents et présente un besoin de financement pour l'investissement de 62 000 €. Au final, le résultat de fonctionnement global disponible en cette fin d'année est de 7 696,87 €. Il sera inscrit au budget de l'année 2025.

S'il n'y a pas de questions ni remarques, je vous propose de passer au vote.

*Il est procédé au vote électronique.*

Pour : 46 (122 voix) 100,00 %  
Contre : 0  
Abstention : 0

**La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.**

**BUDGET PRINCIPAL - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025**

*Rapporteur : Madame Corinne SUBAÏ, Vice-Présidente (Finances et budgets)*

*Confer page 28/52.*

**Mme SUBAÏ.-** Le budget primitif prévoit un maintien de l'effort d'investissement malgré le contexte, de nouvelles offres d'accompagnement, des délibérations au dispositif ENR à venir. Nous constatons une gestion toujours rigoureuse des charges à caractère général et une attention sur le budget de consommation d'énergie bien qu'il baisse fortement.

Nous avons voulu cette année le présenter avec les restes à réaliser sur la délibération pour avoir une vue d'ensemble. Ce qui permet le vote concomitant du compte administratif et du budget.

Le budget de fonctionnement en recettes s'équilibre à 56 097 335 € et a été calibré au plus juste en réel ; il est contenu.

#### ❖ **Section de fonctionnement :**

##### **Dépenses :**

Côté dépenses de fonctionnement, les points importants sont les charges à caractère général pour 11 M€. Ce chapitre présente cette année une variation à la baisse qui provient essentiellement du poste achat énergie électricité, 2,8 M€ en 2023, 7,7 M€ au budget primitif 2024 contre 5,8 M€ en 2025.

En ce qui concerne l'éclairage public, 52 communes ont transféré leur compétence éclairage public, Bron souhaite nous rejoindre en juillet, du coup la maîtrise du budget est d'autant plus un défi.

**Au chapitre 012** charges de personnel, nous avons prévu 3,5 M€, soit 10 % des dépenses réelles de la section de fonctionnement et une hausse de 6,45 %. Dans cette prévision, on comprend le GVT, glissement vieillesse technicité, les recrutements ELENA pour lesquels nous recevons 503 000 € de subvention de ressources humaines et les accessoires sociaux rendus obligatoires par l'Etat pour tous les agents publics.

**Le chapitre 014**, atténuation de produits, s'élevant à 16 860 000 € est en baisse. Il s'agit du reversement de l'accise qui représente environ 48 % des dépenses réelles de la section de fonctionnement du budget. La variation à la baisse s'explique par l'application de la formule de - 5,3 % lié à la baisse des consommations d'électricité, et +4,58 % de variation de l'indice de l'inflation.

**Le chapitre 65**, autres charges de gestion courante pour 749 000 €, est en hausse essentiellement due au reversement des subventions obtenues pour le compte des communes membres.

**Le chapitre 66**, charges financières pour 2 272 750 €, représente 6 % des dépenses réelles de la section.

##### **Recettes :**

Pour les recettes de fonctionnement, les principaux éléments à retenir sont au chapitre 70 produits des services pour un montant de 775 000 € qui comprend l'adhésion des membres au CEP, conseil en énergie partagé.

**Au chapitre 73**, impôts et taxes, 45 M€, il s'agit de l'accise pour 18 M€ et de la contribution fiscalisée des communes pour 28,3 M€, en hausse puisqu'en 2024 on était à 26,9 M€.

**Le chapitre 74**, dotations et participations, s'élève à 1 049 657 €. Les subventions liées aux activités sont estimées à 966 000 € dont la fameuse recette ELENA à hauteur de 644 000 €, subvention européenne pour soutenir la transition énergétique du territoire.

**Chapitre 75**, les redevances de concessions sont estimées à 4 858 610 €.

Le budget primitif 2025 s'équilibre en section d'investissement à 64 373 039 €. Les dépenses d'investissement se caractérisent par le remboursement de la dette au chapitre 16, à hauteur de 12 219 000 €, en baisse parce que des contrats se terminent, et par les travaux en cours au chapitre 23, à 33 219 869 €.

Les demandes de travaux de communes membres en matière de dissimulation coordonnée des réseaux et d'éclairage public constituent la principale dépense d'investissement.

Pour 2025, le montant prévisionnel au stade du budget primitif est de 33,2 M€. Dans un contexte de planification qui s'est bien complexifié, cette prévision sera ajustée tout au long du cycle budgétaire en fonction de l'avancement réel des chantiers si nécessaire.

**Le chapitre 27**, autres immobilisations financières, s'élève à 3 003 701 € inscrits en prévision du versement aux communes des avances remboursables bâti ou des énergies renouvelables.

Je vous propose de détailler le processus d'intégration des demandes dans la planification. Pour cela, je laisse la parole à Jean-Philippe CHONÉ.

**M. CHONÉ.**- Bonsoir, je m'excuse pour mon retard, mais le 19 mars c'est aussi la commémoration de la fin de la guerre d'Algérie et les maires sont contraints par certaines manifestations.

Je vais vous expliquer le fonctionnement pour prendre en compte les demandes de vos communes sur les besoins de travaux. Il y a trois volets, avec l'émission d'un besoin de travaux et au niveau du SIGERLy on crée une affaire, on chiffre et on demande l'arbitrage à la commune. Puis, il y a l'enregistrement en comité d'engagement qui se réunit pour prendre en compte les demandes des

communes. C'est pour cela que Corinne a dit que le montant des investissements peut être réajusté en cours d'année en fonction des chantiers qui seront retenus par le comité d'engagement.

Le Comité fait des arbitrages et ensuite, on prévient la commune que tel chantier a été retenu et sera financé dans l'année.

On a beaucoup d'émissions de demandes de travaux et beaucoup ne sont pas suivies de chantier. On demande à toutes les communes de regarder les demandes que vous faites pour ne pas mobiliser nos chargés d'affaires à faire des chiffrages qui ne serviront pas forcément. Sachant qu'ils ont des ratios en tête donc ils peuvent vous aider dans le choix des chantiers que vous souhaitez que l'on étudie au niveau du SIGERLy.

Le SIGERLy est à vos côtés, nous avons une bonne solidité financière et nous sommes capables de vous accompagner dans de multiples travaux. On a beaucoup investi ces dernières années et on continue cette année et à l'avenir sur l'éclairage public, c'était peu investi par le passé. Avec le passage aux leds, on a fait un gros effort financier pour aider les communes. Certaines nous diront que ça ne va pas assez vite, on le comprend parce que ce sont des investissements très importants, on a aussi des entreprises qui travaillent pour nous, des fournisseurs de matériel. Il faut trouver les entreprises, le matériel pour en faire le maximum sur le territoire, sachant que tous les autres syndicats de France sont dans la même logique. Il y a une très forte demande sur tous ces matériels sur le changement de l'éclairage public.

Nous ferons le point au cours d'un prochain comité sur le volume des points lumineux qui sont déjà passés aux leds, on est à plus de 50 % sur l'ensemble du parc de 80 000 points lumineux et il y en a encore à faire. On a réservé une priorité sur les PPI, programmations pluriannuelles d'investissements, pour transformer notre parc avec des anciennes lampes vers des lampes à leds plus efficaces et qui nous permettent de diminuer nos consommations d'électricité.

On peut aussi remarquer que les services ont essayé de récupérer le maximum de recettes au cours de l'année passée et on va continuer notamment en maximisant les redevances de concession, cela représente un montant important, mais également avec la valorisation des remises gratuites, les réseaux qui sont construits notamment par les promoteurs quand il y a des lotissements qui peuvent se faire encore ou des extensions dans des parties privées.

Il faut retenir que nous sommes à vos côtés, nous avons mis en place un système qui nous permet de prendre en compte vos demandes dans les meilleures conditions possibles.

**Mme SUBAI.**- S'agissant de l'investissement en matière de recettes, nous avons envisagé au chapitre 16 emprunts et dettes 20,51 M€. Ce qui nous amène à une capacité de désendettement de 5,8 ans. Le chapitre 27, autres immobilisations financières, de 1,189 M€ concerne le remboursement de la TVA par ENEDIS. Elle correspond à un transfert de droit qui s'opère entre le concessionnaire et le concédant. Nous récupérons 20 % sur les travaux effectués sur les réseaux électriques. Et naturellement, les sections s'équilibrent.

Avez-vous des questions ?

**M. DUBIEF.**- Merci pour cette présentation très complète et pour avoir complété, c'était ma demande, les années 2027 et 2028 dans le document, ça permet de voir plus loin.

Est-il prévu de flécher à terme le report de 3,7 M€ d'excédent de fonctionnement vers l'investissement et donc de limiter l'emprunt de cette année ?

Quel est l'endettement projeté du SIGERLy à la fin de l'exercice ?

Quelle est la capacité de désendettement prévisible à la fin de l'exercice ?

Et sur les baisses des dépenses d'investissement, j'ai bien lu que c'est un ajustement à la suite des AP/CP et je voulais savoir où sont les baisses en termes de travaux en tant que tels ? En rebond à ce que tu disais, Jean-Philippe, à savoir qu'il y a beaucoup de demandes et que pour autant l'investissement baisse, je voulais une explication.

**M. CHONÉ.**- On n'a pas fini l'année donc on n'a pas fait tous les comités d'engagement et d'autres chantiers seront engagés d'ici la fin de l'année. C'est pour ça que, vu de notre côté, on prévoit une augmentation des dépenses d'investissement parce qu'on a encore quelques arbitrages à faire en fonction du contexte de chaque chantier : est-ce que le chantier est en coordination ou pas, est-ce qu'il y a d'autres travaux qui l'imposent ou pas. Il y a pas mal de choses qui peuvent évoluer, mais c'est normal, dans vos communes ça évolue aussi en cours d'année et il peut y avoir des modifications et des demandes complémentaires. On garde un peu d'argent pour faire ces chantiers en cours d'année. On aura un arbitrage dans peu de temps sur les chantiers qu'on va réaliser.

Notre objectif est d'en faire plus cette année que l'année passée et ça peut aussi être sur l'éclairage public, il n'y a pas que des chantiers sur les dissimulations de réseau.

**M. SUBAÏ.-** La partie dissimulation coordonnée des réseaux baisse fortement par rapport à la partie éclairage public.

**M. CHONÉ.-** On diminue aussi les dépenses d'achat d'électricité et c'est important parce que c'est ce que l'on paye tous dans notre contribution au SIGERLy.

**Mme SUBAÏ.-** En ce qui concerne la capacité de désendettement, on a baissé par rapport à ce que l'on vous avait dit au ROB 2024. On prévoit d'être à 5,8 ans à la fin de cet exercice, avec un prévisionnel 2026 du même ordre.

Bien entendu, nous travaillons sur une projection. On n'avait peut-être pas tout présenté au niveau du ROB, mais dans la délibération vous aviez quand même quelques projections. Et j'aurais tendance à dire que c'est comme quand vous faites vos propres ROB, la projection s'arrête souvent plus tôt que ce qu'on aimerait pour la simple et bonne raison qu'on ne veut pas donner de chiffres farfelus, on préfère donner des vraies valeurs. Parfois, on peut être frustré, comme c'est souvent le cas dans vos communes, de ne pas pouvoir aller au-delà d'un, deux ou trois ans d'exercice.

Quant à la capacité d'autofinancement, je préfère laisser Claire répondre.

**Mme la DGA Ressources.-** Vous avez demandé on allait utiliser si le report d'excédent de fonctionnement plutôt en fonctionnement ou en investissement pour réduire l'endettement, en règle générale on passe par le fonctionnement pour être libre parce que plus le montant de recettes de fonctionnement est important plus on est libre d'une certaine manière. En revanche, il y a un virement à la section d'investissement plus important cette année en prévisionnel 2025 parce qu'on compte aussi sur cette somme pour autofinancer et donc réduire l'emprunt. On se rappelle qu'au ROB on vous avait présenté une possibilité d'emprunter jusqu'à 26 M€, initialement on pensait peut-être monter jusqu'à ce montant, et là dans le budget pour l'instant on s'en est tenu à 20 M€, ce qui correspond aussi à ce résultat.

En complément, vous avez demandé le montant de l'endettement à fin d'année, on serait à 88 M€ environ compte tenu des 20 millions qu'on a évoqués.

**M. MILLET.-** Je ne résiste pas au fait de faire un commentaire. Dans ces temps où tous les élus discutent de budget dans leur commune ou à la Métropole de Lyon et font souvent face à des situations compliquées, difficiles, avec des décisions parfois lourdes de remise en cause de certains investissements, de décalage, de baisse de certaines dépenses, je trouve très intéressant de regarder le budget du SIGERLy. Cela me fait dire que la forme du syndicat intercommunal est très pertinente, contrairement à ce que beaucoup de gens disent. L'une des raisons pour lesquelles elle est pertinente, c'est que les syndicats intercommunaux sont toujours ciblés. L'une des difficultés des collectivités à compétence générale est qu'elles font tout et selon les saisons, il y a des plus et des moins dans plein de sujets donc le total est toujours délicat à faire. Un syndicat intercommunal a plusieurs choses, mais c'est quand même dans un domaine. Et en plus, il a une structure dans laquelle son financement est organisé et nous ne sommes pas dépendants des dotations de l'État.

Quelque part, chaque commune décide de son plan de travail, il faut affiner, on se met d'accord, mais globalement le SIGERLy ne dit jamais non, je n'ai pas envie de faire ton chantier. On regarde comment on peut le faire dans de bonnes conditions. Notre programme de travaux continue, on continue à faire un niveau d'investissement et de chantiers très importants et on vote un budget avec une baisse de l'emprunt. Je ne sais pas combien de collectivités voteront des budgets en 2025 avec une baisse prévue au BP de l'emprunt. Je pense qu'il n'y en a pas dans le département du Rhône.

Je me félicite de cette situation financière dans ce monde bouleversé et ces budgets de collectivité bien difficiles à construire et donc je me félicite de la forme du syndicat intercommunal.

**Mme SUBAÏ.-** Y a-t-il d'autres remarques ? *Pas de remarques.*

Je vous propose de passer au vote.

*Il est procédé au vote électronique.*

Pour	:	43 (112 voix)	100,00 %
Contre	:	0	
Abstention	:	1 (1 voix)	Pierre BARRELLON (Ste-Foy-les-Lyon)

***La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.***

**BUDGET ANNEXE DES INSTALLATIONS PHOTOVOLTAÏQUES -  
VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025**

Rapporteur : Madame Corinne SUBAÏ, Vice-Présidente (Finances et budgets)

Confer page 38/52.

**Mme SUBAÏ.-** Conformément aux éléments exposés lors du rapport d'orientation budgétaire, ce budget baisse de 22,9 % et est estimé à 336 000 € pour 2025. Il concerne principalement les travaux des installations photovoltaïques.

Y a-t-il des questions ou des remarques ? *Pas de questions ni remarques.*

Je vous propose de passer au vote.

*Il est procédé au vote électronique.*

Pour : 45 (120 voix) 100,00 %

Contre : 0

Abstention : 0

**La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.**

**RÉVISION ET ACTUALISATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMMES (AP)  
ET CRÉDITS DE PAIEMENTS (CP)**

Rapporteur : Madame Corinne SUBAÏ, Vice-Présidente (Finances et budgets)

Confer page 41/52.

**Mme SUBAÏ.-** Pour rappel, cette modalité de gestion pluriannuelle souple retrace chaque planification annuelle des travaux portés pour les membres. Les autorisations de programmes permettent d'assurer le suivi des avancements physiques et financiers des chantiers. Ces éléments sont retracés dans une annexe du budget et les modifications sont réalisées par voie délibérative.

Nous avons trois années consécutives qui sont désormais gérées de cette façon et cela représente près de 86 M€ de projets répartis entre dissimulation coordonnée des réseaux, éclairage public et interventions métropolitaines.

**#9 RÉVISION ET ACTUALISATION DES AP -CP EXISTANTES** (2/3)

**Tableau des AP - CP**

Travaux DCR - EP	Autorisation de Programme (€)	Crédits de paiements Antérieurs (€)	Crédits de paiements 2025 (€)	Crédits de paiements 2026 (€)	Crédits de paiements 2027 (€)	Crédits de paiements 2028 (€)
AP/CP 2023-2026	34 700 000	27 281 411,45	4 300 000	3 118 588,55	0,00	0,00
AP/CP 2024-2027	23 300 000	6 418 263,96	11 100 000	3 200 000	2 581 736,04	0,00
AP/CP 2025-2028	28 000 000	0,00	13 000 000	8 000 000	5 000 000	2 000 000
<b>TOTAL</b>	<b>86 000 000</b>	<b>33 699 675,41</b>	<b>28 400 000</b>			

50

Depuis 2023, 33,7 M€ de crédits de paiement ont été réglés sur ces projets et près de 28 M€ pourront être facturés cette année. L'autorisation de programme 2023 a été affectée en totalité et consommée à 77 % au 31 décembre 2024.

L'autorisation de programme 2024 a également été affectée en totalité et les crédits sont consommés à hauteur de 27 %.

L'autorisation de programme 2025 votée pour 10 M€ pour permettre de lancer les études de projets de début d'année va être réévaluée à hauteur de 28 M€ conformément aux orientations du rapport d'orientation budgétaire pour financer les projets des communes à engager cette année.

Y a-t-il des questions ? *Pas de question.*

Je vous propose de passer au vote.

*Il est procédé au vote électronique.*

Pour : 43 (118 voix) 100,00 %  
Contre : 0  
Abstention : 1 (2 voix) Bruno THUET (Brignais)

***La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.***

Délibération n° C\_20250319\_10

**MISE EN PLACE D'UNE INGÉNIERIE TECHNIQUE ET FINANCIÈRE  
POUR LE DÉVELOPPEMENT DE PROJETS PHOTOVOLTAÏQUES  
SUR LE TERRITOIRE DES COMMUNES MEMBRES**

*Rapporteur : Monsieur Philippe GUELPA-BONARO, Vice-Président (Transition énergétique et innovation)*

*Confer page 45/52.*

**M. GUELPA BONARO.-** Je reprends la main pour vous présenter une délibération d'enrichissement des services du SIGERLY à destination des communes, en l'occurrence sur les projets de mise en place de photovoltaïque en autoconsommation. Cela prouve que le SIGERLY a un temps d'avance sur les décisions du gouvernement qui sont peut-être trop rapides parfois. Mais c'est une demande de votre part d'accélérer sur le photovoltaïque et de le faire en autoconsommation plutôt qu'en vente totale à EDF.

Et on avait parfois comme remontée qu'il manquait une brique d'accompagnement de la part du SIGERLY pour passer à l'action et avancer plus vite. On avait lancé un appel à manifestation d'intérêt sur le déploiement du photovoltaïque avec tiers financeur en vente totale qui a plutôt bien marché, avec un peu plus de la moitié du productible possible qui est parti en projet. On verra si cela aboutit avec les dernières annonces que nous prépare le Ministre.

Une étude de potentialité du photovoltaïque vous est mise à disposition et il manquait cette délibération avec une offre d'accompagnement sur de l'ingénierie technique, mais aussi de l'ingénierie financière avec une solution d'avance remboursable qui vous permet de passer à l'action sur des projets d'autoconsommation. Cette offre intégrée comprend un accompagnement technique et une solution de financement par le biais de versement d'avance remboursable ayant pour objectif de massifier les projets ENR et d'avoir une meilleure visibilité sur les tarifs de l'électricité.

L'accompagnement technique, c'est une étude structure si le projet est en toiture et une étude de faisabilité avec une assistance et des conseils post-étude en option. Il y a deux niveaux d'aide financière selon la taille du projet, si on est sur un petit projet 100 % du coût des travaux financés à hauteur de 100 000 € et si on est sur une moyenne centrale 50 % du coût est avancé avec un plafond à 200 000 € et un remboursement étalé sur 15 ans.

Sur le processus d'un projet PV en autoconsommation, on a déjà l'étude d'opportunité par le SIGERLY pour qualifier le projet que vous auriez et après, vous prenez attache avec les services pour lancer ces études d'ingénierie technique. Et une fois que le projet est lancé, on a cette convention entre la commune et le SIGERLY, l'ingénierie continue en amont des travaux, les travaux arrivent et le remboursement de l'avance remboursable démarre à partir du moment où on a la mise en service de la centrale photovoltaïque.

Cela devrait permettre de compléter l'offre et de vous aider à accélérer sur ces volets.

Je ne résiste pas au fait de vous rappeler que toute électricité qu'on n'achète pas sur le réseau, ce sont des centrales à gaz en hiver qui sont moins appelées pour produire de l'électricité et c'est un facteur de résilience important pour le territoire.

Y a-t-il des questions ou des remarques sur cette offre ?

**M. MILLET.-** Je ne suis pas complètement sûr que le PV qu'on n'autoconsomme pas produise au moment où il y a des pointes qui nécessitent d'allumer une centrale au gaz.

**M. GUELPA BONARO.-** Je le reconnais, merci de la correction.

**M. DUBIEF.-** Le problème pour ceux qui gèrent le réseau, c'est plutôt d'absorber des pics de production PV au moment d'une moindre consommation, c'est tout l'enjeu des marges de flexibilité et de pilotage. C'est un vrai sujet, mais en effet l'hiver quand il fait froid et nuit, il n'y a pas d'autre solution que du pilotable.

**M. GUELPA BONARO.-** Tout à fait et c'est là où il sera intéressant de développer des capacités de flexibilité et de stockage, ça commence à être le cas.

Merci Pierre-Alain pour cette correction que je concède.

S'il n'y a pas d'autres remarques, je vous demande d'approuver la mise en place du dispositif et le modèle de convention liant le SIGERLy aux membres concernés par le projet de centrale photovoltaïque.

*Il est procédé au vote électronique.*

Pour : 45 (121 voix) 100,00 %  
Contre : 0  
Abstention : 0

**La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.**

Délibération n° C\_20250319\_11

<b>ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION "ÉLECTRICIENS SANS FRONTIÈRES" - APPROBATION DE LA CONVENTION TRISANNUELLE DE MÉCÉNAT</b>
---

*Rapporteur : Monsieur Jean-Philippe CHONÉ, vice-président (Investissement et patrimoine d'éclairage public)*

*Confer page 50/52.*

**M. CHONÉ.-** Je vous propose d'approuver une convention sur 3 ans de mécénat avec l'association Électriciens sans frontières, ONG de solidarité internationale reconnue d'utilité publique. Cette ONG gère 137 projets dans 35 pays dont 94 projets de développement, 11 projets d'urgence et de post-urgence et 32 projets d'appui et d'expertise.

Cette association travaille dans l'urgence quand il y a des situations difficiles comme ça a pu être le cas en Ukraine ou au Maroc, mais aussi dans de nombreux pays, elle apporte l'électricité mais aussi l'eau, puisqu'avec l'électricité on peut facilement pomper de l'eau, les deux volets sont importants.

Nous vous proposons de leur octroyer une subvention de 6 000 € sur 3 ans, soit 2 000 €/an pendant 3 ans pour qu'ils aient une certaine vision et qu'ils puissent programmer leur activité au cours des 3 années à venir.

Y a-t-il des questions ? *Pas de question.*

Je vous propose de passer au vote.

*Il est procédé au vote électronique.*

Pour : 44 (119 voix)  
Contre : 0  
Abstention : 1 (2 voix) Bruno THUET (Brignais)

**La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.**

**M. PERARDEL.-** Électriciens sans frontières n'intervient pas forcément seul, en Ukraine ils interviennent avec des ONG plus grandes.

**M. MILLET.-** Leur présentation était très intéressante. Je ne les connaissais pas, mais c'est sérieux, énormément de gens apportent des compétences techniques liées à l'électricité dans un grand nombre de pays. J'ai vraiment trouvé très intéressante leur action.

**M. PERARDEL.-** C'est au départ une association à partir du groupe EDF et aujourd'hui, c'est vraiment diversifié et toutes les grandes entreprises dans l'électricité sont représentées dans cette ONG.

**M. MILLET.-** C'est une création des syndicats d'EDF.

**M. CHIKH.-** Je rejoins ce que dit Pierre-Alain MILLET. En effet, nous nous sommes vus notamment sur des réunions qui concernaient le syndicat d'EDF qui mettait en place ces actions, ils interviennent sur tout le globe. Nous avons assisté à une réunion concernant Cuba qui souffre d'une grave crise électrique et des choses innovantes ont été mises en place par cette organisation.

Je pense qu'ils méritent vraiment un soutien de notre part, étant du bon côté du globe.

**M. GUELPA BONARO.-** Ce soutien est voté.

On finit par un point communication du SIGERLy.

## **ACTUALITÉS DU SIGERLy**

**M. JAL.-** Vous avez en avant-première la charte graphique qui a été réalisée en interne et je remercie le service Communication, puisque pour quasiment l'ensemble des 90 ans du SIGERLy la communication sur l'organisation d'événements est faite en interne pour réduire au maximum les coûts. Vous voyez la charte graphique qui sera déclinée en 2025.

Vous pouvez d'ores et déjà réserver la journée du **10 juin** et la soirée à Irigny, lieu de création de notre syndicat :

- 14 h à 17 h : atelier 2 tonnes, agir pour le climat, c'est une immersion pour comprendre et activer les leviers de la transition énergétique
- 17 h 30 à 18 h 30 : table ronde sur le rôle du SIGERLy et les évolutions pour demain
- 19 h à 20 h : conférence de M. GEMENNE sur le changement climatique : pouvons-nous encore agir ? Quel rôle pour les collectivités ?
- 20 h 30 : soirée anniversaire.

Avant cela,

**31 mars** : Salon des Maires à l'Escale à Arnas, avec un stand mutualisé avec l'ALEC.

**10 avril** : webinaire « *Quels financements pour accélérer votre transition énergétique* », animé par notre Chargé de financement du service Transition énergétique au sein du SIGERLy.

**16 avril** à 19 h 30, « Fort en lumière » au fort de Feyzin avec une visite guidée des mises en lumière réalisées par les étudiants de licence professionnelle conception et management en éclairage de l'IAE de Lyon.

Enfin, le prochain comité du SIGERLy aura lieu le **18 juin** à Givors.

Et celui de rentrée pourrait être au siège du SIGERLy.

**Mme SUBAÏ.-** Ce sera en décembre au siège du SIGERLy.

**M. GUELPA BONARO.-** Y a-t-il des remarques sur le planning à venir ? *Pas de remarques.*

Je compte sur vous pour être présents aux 90 ans.

S'il n'y a pas d'autres questions, je vous remercie pour votre participation.

## QUESTIONS DIVERSES

Sans objet

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 07.*

Le Secrétaire de séance  
Vinciane BRUNEL  
Délégué titulaire Métropole de Lyon

Le Président  
Éric PEREZ



## COMPTES RENDUS DES DÉCISIONS PRISES PAR LE BUREAU ET LE PRÉSIDENT

### COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE BUREAU

Rapporteur : Monsieur Éric PÉREZ, président

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L5211-10 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 69-2024-01-12-00003 en date du 12 janvier 2024 relatif à la modification des statuts et compétences du SIGERLy ;

Vu la délibération n° C-2022-11-30/13 du 30 novembre 2022 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Considérant que le Bureau syndical est tenu de rendre compte des décisions prises sur délégation du Comité, est exposée ci-après la synthèse de celles-ci :

N° Délibération	Date (exécutoire)	Objet
<b>B_20250207_1</b>	11/02/2025	<ul style="list-style-type: none"><li>• Approbation de la convention de raccordement de matériel de vidéoprotection et l'utilisation des fourreaux éclairage public pour le réseau fibre optique communal-commune de Genay</li></ul>
<b>B_20250207_2</b>	2/02/2025	<ul style="list-style-type: none"><li>• Approbation de la convention annuelle 2025 avec l'association « Comité social du personnel de la métropole lyonnaise, de ses collectivités territoriales et établissements publics ».</li></ul>
<b>B_20250307_1</b>	10/03/2025	<ul style="list-style-type: none"><li>• Approbation de la convention de partenariat dans le cadre de la mise en œuvre du programme CEE ACTEE+ - LUMACTE+</li></ul>
<b>B_20250307_2</b>	10/03/2025	<ul style="list-style-type: none"><li>• Approbation de la convention de partenariat dans le cadre de la mise en œuvre du programme CEE ACTEE+ - CHENE 4</li></ul>
<b>B_20250307_3</b>	10/03/2025	<ul style="list-style-type: none"><li>• Approbation des conventions d'occupation APRR</li></ul>



**COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT  
EN VERTU DE LA DÉLÉGATION ACCORDÉE PAR DÉLIBÉRATION DU COMITÉ  
N° C-2023-11-29/10 DU 29 NOVEMBRE 2023**

*Rapporteur : Monsieur Éric PEREZ, président*

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 69-2024-01-12-00003 du 12 janvier 2024 relatif à la modification des statuts et compétences du SIGERLy ;

Considérant que dans le cadre de la mise en œuvre de la délégation de pouvoirs qui lui a été accordée par délibération du 29 novembre 2023, Monsieur le Président rend compte au Comité des décisions qu'il a été amené à prendre depuis la réunion du Comité du 12 février 2025, à savoir :

- ☞ **Signature le 28 février 2025 d'un avenant aux accords-cadres n° 2019.04 et n° 2023.12 relatifs à des missions de maîtrise d'œuvre partielle associée à la réalisation de travaux de dissimulation des réseaux sur le territoire du SIGERLy**, avec une mise en cohérence des articles relatifs au règlement du solde de la mission du maître d'œuvre ;
- ☞ **Signature le 7 mars 2025 d'avenants fixant le forfait définitif de marchés subséquents passés sur le fondement de l'accord-cadre n° 2019.04 relatif à des missions de maîtrise d'œuvre partielle associée à la réalisation de travaux de dissimulation des réseaux**
  - 2019.04/261 chemin du Petit Fromentin à Chasselay (forfait définitif = 22 250,32 € HT) ;
  - 2019.04/264 chemin de la Ronce à St Didier au Mont d'Or (forfait définitif = 14 562,72 € HT)
  - 2019.04/265 chemin de Fontaine Poivre à St Didier au Mont d'Or (forfait définitif = 31 500,26 € HT)
- ☞ **Signature d'un marché subséquent passé sur le fondement de l'accord-cadre n° 2023.12 relatif à des missions de maîtrise d'œuvre partielle liées à des travaux sur le territoire du SIGERLy : le 14 février 2025 à BC Ingénierie du marché subséquent**
  - n° 2023.12/09 avenue de Verdun à Meyzieu, pour un montant de 25 395 € HT ;
- ☞ **Signature d'un avenant fixant le forfait définitif de marchés subséquents passés sur le fondement de l'accord-cadre n° 2019.04 relatif à des missions de maîtrise d'œuvre partielle associée à la réalisation de travaux de dissimulation des réseaux**
  - 2023.12/002 Route de Strasbourg, du 71 à l'impasse Besseas, et Route de Strasbourg du 14 au 51, à Caluire-et-Cuire (forfait définitif = 31 620,43 € HT) ;
- ☞ **Non reconduction le 28 février 2025 de l'accord-cadre n° 2023\_13 lot 3 relatif à des missions de repérage et d'identification de réseaux sensibles souterrains existants et géo-référencement regroupant l'ensemble des communes du territoire de la Métropole de Lyon pour les réseaux souterrains de signalisation des feux tricolores qui appartiennent à la Métropole de Lyon**
- ☞ **Signature le 17 février 2025 sde l'accord-cadre n° 2024.11 relatif à la fourniture d'électricité et services associés.**
  - Lot 1 « approvisionnement 100% marché » attribué à ENGIE, EDF et TOTAL ENERGIES ;
  - Lot 2 « tout ou partie de la fourniture provenant de producteurs d'ENR » attribué à ENERCOOP.

**Décisions :**

- ☞ **DC-2025-014-SG** du 11 mars 2025 : Avenant de régularisation au marché de services n°23-15 relatif à la prestation d'assurance du SIGERLy - lot 2 responsabilité civile et autres risques annexes

**Arrêtés : /**



## DÉLIBÉRATIONS

### Délibérations d'intérêt commun

Pages 2/52 à 52/52

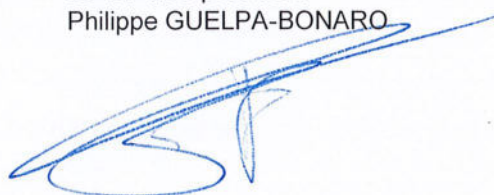
Comité syndical du SIGERLy du 19 mars 2025  
Feuillet fin de séance

Intitulé de la délibération	N° de la délibération	Résultat
<b>Intérêt commun</b>		
Adoption du procès-verbal du Comité du 12 février 2025	C_20250319/01	Adoptée
Approbation des deux comptes de gestion (BP et BA) de l'exercice 2024 dressés par le Receveur	C_20250319/02	Adoptée
Budget principal - Vote du Compte administratif 2024	C_20250319/03	Adoptée
Budget annexe « Installations photovoltaïques » - Vote du Compte administratif de l'exercice 2024	C_20250319/04	Adoptée
Budget Principal - Affectation des résultats 2024	C_20250319/05	Adoptée
Budget annexe « Installations Photovoltaïques » - Affectation des résultats 2024	C_20250319/06	Adoptée
Budget principal - Vote du Budget primitif 2025	C_20250319/07	Adoptée
Budget annexe des Installations Photovoltaïques - Vote du Budget primitif 2025	C_20250319/08	Adoptée
Révision et actualisation des Autorisations de Programmes (AP) et Crédits de Paiements (CP)	C_20250319/09	Adoptée
Mise en place d'une ingénierie technique et financière pour le développement de projets photovoltaïques sur le territoire des communes membres	C_20250319/10	Adoptée
Attribution d'une subvention à l'association "Electriciens sans frontières" - Approbation de la convention triennale de mécénat	C_20250319/11	Adoptée

Fait à Chaponost  
La secrétaire de séance  
Vinciane BRUNEL



Pour le Président empêché  
et par délégation  
Le 1er vice-président  
Philippe GUELPA-BONARO




Eric PEREZ  
Président



Envoyé en préfecture le 21/03/2025

Reçu en préfecture le 21/03/2025

Publié le 25/03/2025

ID : 069-200058493-20250319-C\_20250319\_01-DE



## DÉLIBÉRATION COMITE SYNDICAL

### PORTANT SUR UNE AFFAIRE D'INTÉRÊT COMMUN

Délibération n°C\_20250319\_01

#### ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ DU 12 FÉVRIER 2025

Rapporteur : Monsieur Philippe GUELPA-BONARO, Vice-Président (Transition énergétique et innovation)

Le 19 mars 2025 à 18 h 47, le Comité du Syndicat de gestion des énergies de la région lyonnaise régulièrement convoqué le 12 mars 2025 s'est réuni en session ordinaire à la salle des Fêtes de la commune de Chaponost, 9 bd Philippe Reydellet sous la Présidence de Monsieur Philippe GUELPA-BONARO, Vice-Président (Transition énergétique et innovation).

**Quorum :** 34  
**Nombre de délégués en exercice :** 85

#### PRÉSENTS :

**Titulaires :** Métropole de Lyon : Nicolas BARLA, Vinciane BRUNEL, Véronique GIROMAGNY, Philippe GUELPA-BONARO, Thierry HAON, Pierre-Alain MILLET, Corinne SUBAÏ. Communes : Bruno THUET (Brignais), Jean-Philippe CHONÉ (Communay), Michel CASTELLANO (Millery), Guy PERRUSSET (St Symphorien-d'Ozon), Dominique REGNIER (Vourles) ; Thierry SAUNIER (Albigny-sur-Saône), Marc DUBIEF (Bron), Mamadou DIALLO (Caluire-et-Cuire), Rémy GAZAN (Champagne-au-Mt-d'Or), Sandrine CARDINAL (Charbonnières-les-Bains), Bernard DECHENAU (Chassieu), Patrick JOUBERT (Collonges-au-Mt-d'Or), Christophe THIMONET (Feyzin), Michel GIRAUD (Fleurieu-sur-Saône), Olivier BRUSCOLINI (Fontaines-sur-Saône), Jean-Paul VERNAT (Francheville), Alipio VITORIO (Givors), Xavier GAREL (Irigny), Yves JASSERAND (Marcy l'Étoile), Gilbert SUCHET (Montanay), Arnold STRUB (La Mulatière), Christian AMBARD (Oullins-Pierre-Bénite), Germain LYONNET (Quincieux), Philippe de la CRUZ (Rillieux-la-Pape), Claude BASSET (St Didier-au-Mont-d'Or), Frédéric RAGON (St Genis-Laval), Philippe PERARDEL (St Germain-au-Mont-d'Or), Pierre BARRELLON (Ste Foy-lès-Lyon), Jean-Philippe JAL (La Tour-de-Salvagny), Daniel SEGOUFFIN (Vernaison), Ikhlef CHIKH (Villeurbanne).

**Suppléants :** Damien PAUME (Dardilly), François MAGNIN (Fontaines-St-Martin).

#### ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ UN POUVOIR :

Éric PEREZ (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Philippe GUELPA-BONARO (Métropole de Lyon)  
Jean-Claude RAY (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Vinciane BRUNEL (Métropole de Lyon)  
Anne REVEYRAND (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Corinne SUBAÏ (Métropole de Lyon)  
Alain LEGRAS (Corbas) donne pouvoir à Véronique GIROMAGNY (Métropole de Lyon)  
Philippe NICOLAS (Curis-au-Mt-D'Or) donne pouvoir à Thierry SAUNIER (Albigny-sur-Saône)  
Noëlle MAGAUD (Genay) donne pouvoir à Germain LYONNET (Quincieux)

Secrétaire de séance : Madame Vinciane BRUNEL (Métropole de Lyon)

Envoyé en préfecture le 21/03/2025

Reçu en préfecture le 21/03/2025

Publié le 25/03/2025

ID : 069-200058493-20250319-C\_20250319\_01-DE



Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°69-2024-01-12-00003 en date du 12 janvier 2024 relatif à la modification des statuts et compétences du SIGERLY ;

Vu le procès-verbal annexé à la présente ;

Considérant que Monsieur le Président du SIGERLY soumet aux membres du Comité le procès-verbal de la séance du 12 février 2025 ;

Considérant que ce projet a été adressé aux délégués le 12 mars 2025 ;

Considérant que Monsieur le Président invite les délégués à formuler leurs observations ;

Compte tenu des observations ;

*Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Philippe GUELPA-BONARO, Vice-Président (Transition énergétique et innovation)*

#### **Le Comité syndical :**

**ADOPTE** le procès-verbal de la séance du 12 février 2025.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés

À Villeurbanne, télétransmise à la Préfecture du Rhône et rendue exécutoire

Le Président du SIGERLY  
Signé électroniquement par : **Éric PEREZ**  
Date de signature : 21/03/2025  
Qualité : Président du SIGERLY



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.*



Envoyé en préfecture le 26/03/2025

Reçu en préfecture le 26/03/2025

Publié le 26/03/2025

ID : 069-200058493-20250319-C\_20250319\_02-BF



## DÉLIBÉRATION COMITE SYNDICAL

### PORTANT SUR UNE AFFAIRE D'INTÉRÊT COMMUN

Délibération n°C\_20250319\_02

#### APPROBATION DES DEUX COMPTES DE GESTION (BP ET BA) DE L'EXERCICE 2024 DRESSÉS PAR LE RECEVEUR

Rapporteur : Madame Corinne SUBAÏ, Vice-Présidente (Finances et budgets)

Le 19 mars 2025 à 18 h 47, le Comité du Syndicat de gestion des énergies de la région lyonnaise régulièrement convoqué le 12 mars 2025 s'est réuni en session ordinaire à la salle des Fêtes de la commune de Chaponost, 9 bd Philippe Reydellet sous la Présidence de Monsieur Philippe GUELPA-BONARO, Vice-Président (*Transition énergétique et innovation*).

**Quorum :** 34  
**Nombre de délégués en exercice :** 85

#### PRÉSENTS :

**Titulaires :** Métropole de Lyon : Nicolas BARLA, Vinciane BRUNEL, Véronique GIROMAGNY, Philippe GUELPA-BONARO, Thierry HAON, Pierre-Alain MILLET, Corinne SUBAÏ. Communes : Bruno THUET (Brignais), Jean-Philippe CHONÉ (Communay), Michel CASTELLANO (Millery), Guy PERRUSSET (St Symphorien-d'Ozon), Mattia SCOTTI (Ternay), Dominique REGNIER (Vourles) ; Thierry SAUNIER (Albigny-sur-Saône), Marc DUBIEF (Bron), Mamadou DIALLO (Caluire-et-Cuire), Rémy GAZAN (Champagne-au-Mt-d'Or), Sandrine CARDINAL (Charbonnières-les-Bains), Bernard DECHENAUX (Chassieu), Patrick JOUBERT (Collonges-au-Mt-d'Or), Christophe THIMONET (Feyzin), Michel GIRAUD (Fleurieu-sur-Saône), Olivier BRUSCOLINI (Fontaines-sur-Saône), Jean-Paul VERNAT (Francheville), Alipio VITORIO (Givors), Xavier GAREL (Irigny), Yves JASSERAND (Marcy l'Étoile), Gilbert SUCHET (Montanay), Arnold STRUB (La Mulatière), Christian AMBARD (Oullins-Pierre-Bénite), Germain LYONNET (Quincieux), Philippe de la CRUZ (Rillieux-la-Pape), Claude BASSET (St Didier-au-Mont-d'Or), Frédéric RAGON (St Genis-Laval), Philippe PERARDEL (St Germain-au-Mont-d'Or), Pierre BARRELLON (Ste Foy-lès-Lyon), Jean-Philippe JAL (La Tour-de-Salvagny), Daniel SEGOUFFIN (Vernaison), Ikhlef CHIKH (Villeurbanne).

**Suppléants :** Damien PAUME (Dardilly), François MAGNIN (Fontaines-St-Martin).

#### ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ UN POUVOIR :

Éric PEREZ (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Philippe GUELPA-BONARO (Métropole de Lyon)  
Jean-Claude RAY (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Vinciane BRUNEL (Métropole de Lyon)  
Anne REVEYRAND (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Corinne SUBAÏ (Métropole de Lyon)  
Alain LEGRAS (Corbas) donne pouvoir à Véronique GIROMAGNY (Métropole de Lyon)  
Philippe NICOLAS (Curis-au-Mt-D'Or) donne pouvoir à Thierry SAUNIER (Albigny-sur-Saône)  
Noëlle MAGAUD (Genay) donne pouvoir à Germain LYONNET (Quincieux)

Secrétaire de séance : Madame Vinciane BRUNEL (Métropole de Lyon)

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n°69-2024-01-12-00003 en date du 12 janvier 2024 relatif à la modification des statuts et compétences du SIGERLy,

Vu les deux comptes de gestion établis par le comptable public ci-joints :

- Budget principal (M57) ;
- Budget annexe relatif aux installations photovoltaïques (M4) ;

Vu l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris les rattachements au 31 décembre 2024 et sans application de la journée complémentaire ;

Vu l'exécution du budget (budget principal et budget annexe) de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Considérant que les membres du Comité constatent que le rapprochement entre les écritures du comptable et de l'ordonnateur permet de relever l'identité de résultats pour le budget principal et le budget annexe Installations Photovoltaïques :

- Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;
- Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés en 2024 et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les deux comptes de gestion (budget principal et budget annexe) dressés pour l'exercice 2024 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observations ni réserves.

*Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Madame Corinne SUBAI, Vice-Présidente (Finances et budgets)*

#### **Le Comité syndical :**

**APPROUVE** les deux comptes de gestion 2024 relatifs au budget principal et au budget annexe du SIGERLy tels qu'établis par le comptable public.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés

À Villeurbanne, télétransmise à la Préfecture du Rhône et rendue exécutoire

Envoyé en préfecture le 26/03/2025

Reçu en préfecture le 26/03/2025

Publié le 26/03/2025

ID : 069-200058493-20250319-C\_20250319\_02-BF



Le Président du SIGERLY

Signé électroniquement par : ~~Éric~~ PÉREZ

Date de signature : 21/03/2025

Qualité : Président du SIGERLY



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.*



Envoyé en préfecture le 25/03/2025

Reçu en préfecture le 25/03/2025

Publié le 25/03/2025

ID : 069-200058493-20250319-C\_20250319\_03-BF



## DÉLIBÉRATION COMITE SYNDICAL

### PORTANT SUR UNE AFFAIRE D'INTÉRÊT COMMUN

Délibération n°C\_20250319\_03

#### BUDGET PRINCIPAL - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Rapporteur : Madame Corinne SUBAÏ, Vice-Présidente (Finances et budgets)

Le 19 mars 2025 à 18 h 47, le Comité du Syndicat de gestion des énergies de la région lyonnaise régulièrement convoqué le 12 mars 2025 s'est réuni en session ordinaire à la salle des Fêtes de la commune de Chaponost, 9 bd Philippe Reydellet sous la Présidence de Monsieur Philippe GUELPA-BONARO, Vice-Président (Transition énergétique et innovation).

Pour l'examen des délibérations du compte administratif, le Comité a désigné Madame Corinne SUBAÏ comme présidente de séance.

**Quorum :** 34  
**Nombre de délégués en exercice :** 85

#### PRÉSENTS :

**Titulaires :** Métropole de Lyon : Nicolas BARLA, Vinciane BRUNEL, Véronique GIROMAGNY, Philippe GUELPA-BONARO, Thierry HAON, Pierre-Alain MILLET, Corinne SUBAÏ. Communes : Bruno THUET (Brignais), Jean-Philippe CHONÉ (Communay), Michel CASTELLANO (Millery), Guy PERRUSSET (St Symphorien-d'Ozon), Mattia SCOTTI (Ternay), Dominique REGNIER (Vourles) ; Thierry SAUNIER (Albigny-sur-Saône), Marc DUBIEF (Bron), Mamadou DIALLO (Caluire-et-Cuire), Rémy GAZAN (Champagne-au-Mt-d'Or), Sandrine CARDINAL (Charbonnières-les-Bains), Bernard DECHENAU (Chassieu), Patrick JOUBERT (Collonges-au-Mt-d'Or), Christophe THIMONET (Feyzin), Michel GIRAUD (Fleurieu-sur-Saône), Olivier BRUSCOLINI (Fontaines-sur-Saône), Jean-Paul VERNAT (Francheville), Alipio VITORIO (Givors), Xavier GAREL (Irigny), Yves JASSERAND (Marcy l'Étoile), Gilbert SUCHET (Montanay), Arnold STRUB (La Mulatière), Christian AMBARD (Oullins-Pierre-Bénite), Germain LYONNET (Quincieux), Philippe de la CRUZ (Rillieux-la-Pape), Claude BASSET (St Didier-au-Mont-d'Or), Frédéric RAGON (St Genis-Laval), Philippe PERARDEL (St Germain-au-Mont-d'Or), Pierre BARRELLON (Ste Foy-lès-Lyon), Jean-Philippe JAL (La Tour-de-Salvagny), Daniel SEGOUFFIN (Vernaison), Ikhlef CHIKH (Villeurbanne).

**Suppléants :** Damien PAUME (Dardilly), François MAGNIN (Fontaines-St-Martin).

#### ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ UN POUVOIR :

Éric PEREZ (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Philippe GUELPA-BONARO (Métropole de Lyon)  
Jean-Claude RAY (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Vinciane BRUNEL (Métropole de Lyon)  
Anne REVEYRAND (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Corinne SUBAÏ (Métropole de Lyon)  
Alain LEGRAS (Corbas) donne pouvoir à Véronique GIROMAGNY (Métropole de Lyon)  
Philippe NICOLAS (Curis-au-Mt-D'Or) donne pouvoir à Thierry SAUNIER (Albigny-sur-Saône)  
Noëlle MAGAUD (Genay) donne pouvoir à Germain LYONNET (Quincieux)

Secrétaire de séance : Madame Vinciane BRUNEL (Métropole de Lyon)

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 20 décembre 2024 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 69-2024-01-12-00003 en date du 12 janvier 2024 relatif à la modification des statuts et compétences du SIGERLy ;

Vu la délibération n°C-2024-02-14/02 adoptant le rapport d'orientation budgétaire présenté en séance du Comité syndical du 14 février 2024 ;

Vu la délibération n° C-2024-03-20/08 adoptant le budget primitif 2024 lors du Comité syndical du 20 mars 2024 ;

Vu la délibération n° C-2024-09-25/04 adoptant la décision modificative n°1 lors du Comité syndical du 25 septembre 2024 ;

Vu la délibération n° C-2024-11-27/07 adoptant la décision modificative n°2 lors du Comité syndical du 27 novembre 2024 ;

Vu la maquette budgétaire, ci-jointe, présentant le compte administratif 2024 ;

Considérant que le compte administratif est voté par nature avec une présentation fonctionnelle ; les opérations sont regroupées sous les fonctions suivantes :

- Fonction 0 – Services Généraux
  - Sous fonction 01 – opérations non ventilables
  - Sous fonction 02 – administration générale de la collectivité
  - Fonction 51 – Aménagements et Services Urbains
  - Sous fonction 512 – éclairage public
  - Sous fonction 514 – électrification
  - Fonction 75 – Politique de l'énergie
  - Sous fonction 758 – autres actions
- 
- Le compte administratif 2024 récapitule l'ensemble des recettes et des dépenses intervenues au cours de l'exercice budgétaire, il fait apparaître les restes à réaliser qui seront repris au budget primitif 2025 et permet de calculer le résultat de l'exercice 2024.

• **ARRÊTÉ DES COMPTES 2024**

**Les dépenses de la section de Fonctionnement :**

Les dépenses de la section de fonctionnement s'élèvent à **34 710 885,76 €**, et se répartissent en dépenses réelles à 34 407 043,88 € et en dépenses d'ordre à 303 841,88 €.

	Réalisé 2023 (en €)	Réalisé 2024 (en €)	Variation 2024/2023
Charges Générales 011	7 014 465,94	11 018 875,29	+57,1 %
Charges de personnel 012	2 997 226,11	3 130 745,80	+4,5 %
Atténuation de Produits 014	20 758 121,03	17 810 186,23	-14,2 %
Autres charges 65	134 598,71	271 483,63	+101,7 %
Charges financières 66	1 725 956,35	2 171 169,42	+25,8 %
Charges Exceptionnelles 67	18 666,41	4 583,51	-75,4 %
Dotations aux provisions 68	0,00	0,00	
<b>Total des Dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>32 649 034,55</b>	<b>34 407 043,88</b>	<b>+5,4 %</b>
Dépenses d'ordre 042	1 963 435,95	303 841,88	-84,5 %
<b>Total des Dépenses Section de Fonctionnement</b>	<b>34 612 470,50</b>	<b>34 710 885,76</b>	<b>+0,3 %</b>

**Charges à caractère générales (chapitre 011) : 11 018 875,29 €**

Ce chapitre représente 32% des dépenses réelles de Fonctionnement, en hausse de +57 % cette année, par rapport à 2023, essentiellement dû à la hausse des coûts d'énergie de cette année 6,1 M€ contre 1,8 M€ en 2023.

Les **principales** dépenses de ce chapitre 011 concernent à la fois les dépenses liées à la compétence Éclairage Public à hauteur de 9 284 329,22 € (achat d'énergie des communes, frais de maintenance, Illuminations, frais de géo référencement et mise à jour de la cartographie), celles relatives à l'achat de matériels réseaux câblés dans le cadre des opérations de dissimulation coordonnée des réseaux pour 369 903,57 € et les dépenses relatives aux études énergétiques pour 344 347,50 €.

**Charges de Personnels (012) : 3 130 745,80 €**

Les dépenses de personnels représentent 9,1% des dépenses réelles de fonctionnement en 2024. L'évolution du chapitre 012 est de 4,5% par rapport à 2023, liée au glissement vieillesse technicité (avancement d'échelons, de grades), à l'augmentation du SMIC, ainsi qu'à la hausse sur la valeur des tickets restaurants ;

**Atténuation de Produits (014) : 17 810 186,23 €**

Ce chapitre concerne le reversement aux 63 communes de la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité (TICFE), elle est reversée à 99 % aux communes membres.

La variation à la baisse s'explique par la comptabilisation de 4 trimestres contre 5 en 2023, Elle représente 51,8% des dépenses réelles de fonctionnement.

**Autres charges de gestion courante (65) : 271 483,63 €**

Ce chapitre enregistre les dépenses concernant les frais de fonctionnement des Élus (indemnités, frais de missions, les cotisations de retraite, et les frais de formation) pour 50 077,88 €, les dépenses informatiques en nuage (cloud) pour 48 583,75 €, la subvention

au budget annexe photovoltaïque pour 60 000 €, aux créances admises en non valeur pour 2 182,00 €, la variation à la hausse provient du reversement aux communes de la subvention SHERM'ACTEE de 110 640 €. Ce chapitre représente 0,8 % des dépenses réelles de fonctionnement.

#### **Charges financières (66) : 2 171 169,42 €**

Les charges financières comportent les remboursements des intérêts d'emprunts du SAGERLY pour 2 073 198,59 €, et le remboursement des intérêts de la dette SYDER pour 97 970,83 €.

Elle représente 6,3 % des dépenses réelles de fonctionnement, ce chapitre est en hausse de 25,8 % par rapport à 2023, suite à la remontée des taux d'intérêts de ces dernières années et un volume d'investissement fort.

#### **Charges Exceptionnelles (67) : 4 583,51 €**

Ce chapitre est en baisse par rapport à 2023 de 75 %. Le caractère exceptionnel des opérations qu'il retrace peut amener des variations importantes d'un exercice à l'autre. Les dépenses portent sur les titres annulés sur exercices antérieurs comme le remboursement à la société SELIA du trop perçu de TICFE 2022 (1 372,25 €).

#### **Les dépenses d'ordre de Fonctionnement (042) : 303 841,88 €**

Le chapitre globalisé 042 regroupe les opérations d'ordres de transferts entre sections.

Des recettes d'ordres d'un montant équivalent figurent au chapitre 040 en recette d'investissement.

Il enregistre les dépenses d'ordres relatives aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles pour 295 041,88 € et les opérations d'ordres liées aux cessions pour 8 800,00 € (cession de deux véhicules).

#### **Les recettes de la section de Fonctionnement :**

les recettes de fonctionnement se sont élevées au total à **51 658 099,79 €**, elles se répartissent de la façon suivante en recette réelle à 51 628 099,79 € et en recette d'ordre à 30 000,00 € :

Chapitres	Réalisé 2023 (en €)	Réalisé 2024 (en €)	Variation 2024/2023
Atténuation de charges 013	14 335,12	0,00	NS
Produits des services 70	686 934,43	887 441,81	+29,2 %
Impôts et taxes 73	22 073 710,06	43 680 563,43	+97,9 %
Dotations et participations 74	29 008 577,43	1 049 469,69	-96,4 %
Autres produits de gestion courante 75	5 384 746,51	5 648 359,50	+4,9 %
Produits financiers 76	0,00	351 235,56	
Produits exceptionnels 77	2 001 076,82	11 029,80	-99,4 %
Reprise sur provisions 78	0,00	0,00	
<b>Total des Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>59 169 380,37</b>	<b>51 628 099,79</b>	<b>-12,75 %</b>
Recettes d'ordre 042	0,00	30 000,00	
<b>Total des Recettes Section Fonctionnement</b>	<b>59 169 380,37</b>	<b>51 658 099,79</b>	<b>-12,70 %</b>

### **Produits des services (chapitre 70) : 887 441,81 €**

Les produits des services représentent 1,7 % des recettes réelles de fonctionnement.

Il s'agit principalement des recettes suivantes :

- Article 70388, les redevances perçues pour les appuis communs 77 447,78 € ;
- Article 706888, les recettes relatives à l'adhésion au Conseil Énergie Partagé payant pour 788 004,45 €, en forte hausse cette année contre 429 671,59 € en 2023 ;
- Article 70878, les recettes relatives aux frais de maîtrise d'ouvrage des conventions, et au remboursement des frais de déplacement d'ouvrage et sinistres EP pour 21 989,58 €.

### **Impôts et taxes (chapitre 73) : 43 680 563,43 €**

Ce chapitre concerne la fiscalité locale avec d'une part l'encaissement de la taxe sur la consommation finale d'électricité pour 17 043 051,43 €, cette recette est reversée à 99 % aux communes membres.

Et d'autre part, la contribution fiscalisée des communes membres, principale recette du syndicat pour 26 637 512 €, désormais cumulés.

Les impôts et taxes représentent 84,6% des recettes réelles de fonctionnement, la variation à la hausse de 98 % s'explique par le fait que **la recette des contributions fiscalisées inscrite au chapitre 74 dans la nomenclature M14 en 2023, est désormais imputée au chapitre 73 article 73111, conformément à la nomenclature M57.**

### **Dotations et participations (chapitre 74) : 1 049 469,69 €**

Elles représentent 2 % des recettes réelles de fonctionnement.

Il s'agit principalement des recettes suivantes :

- Article 744, le reversement du FCTVA sur les dépenses de fonctionnement 2023 pour 98 797,54 € ;
- Article 74748, les recettes relatives aux contributions des communes qui budgétisent (441 748,53 €), aux recettes des frais de groupement gaz et électricité pour des pour à l'adhésion au Conseil Énergie Partagé payant pour 53 907,00 € ;
- Article 747888, les recettes relatives aux subventions perçues pour 455 016,62 € le programme ACTEE, PEUPLIER, SEQUOIA, BAPAURA.

### **Autres produits de gestion courante (chapitre 75) : 5 648 359,50 €**

Ces produits, en hausse de 4,9 %, concernent les redevances de concessions pour 5 561 372,00 €, la partie sur la rémunération des agents pour les tickets restaurants pour 55 440,88 €, la location de la salle Candela pour 9 750,00 €, ainsi que les frais de pénalités perçus appliqués sur les marchés 21 796,62 €.

Ils représentent 10,9 % des recettes réelles de fonctionnement.

### **Produits Financiers (chapitre 76) : 351 235,56 €**

Cette recette correspond aux remboursements des intérêts de l'emprunt des 8M€.

L'opération SWAP, passage à taux fixe sur 4 ans, a permis de réaliser sur cette année un gain de 49 196,45 € en déduction des frais financiers.

### **Produits exceptionnels (chapitre 77) : 11 029,80 €**

Ce chapitre qui représente 0,002 % des recettes réelles de fonctionnement connaît une forte variation à la baisse par rapport à 2023. Ceci s'explique par les écritures de la vente des locaux intervenues sur l'exercice 2023.

Les Produits Exceptionnels de ce chapitre concernent la cession de deux véhicules pour 8 800 €, et les mandats annulés sur exercices antérieurs pour 2 229,80 €.

**Les recettes d'ordre de Fonctionnement (042) : 30 000,00 €**

Opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 042) : 30 000 €

Il s'agit de l'amortissement de la subvention perçue en 2022 (ANSI) (0,685 M€). La contrepartie est une dépense d'ordre équivalente enregistrée au chapitre 040 en section d'investissement.

La section de fonctionnement présente un solde positif d'exécution de : **16 947 214,03 €**  
 Auquel s'ajoute le résultat antérieur reporté de 2023 de : **527 402,04 €**  
 Le solde d'exécution cumulé s'élève donc à : **17 474 616,07 €**

**Les dépenses de la section d'Investissement**

Les dépenses d'investissement (réelles et ordres) s'élèvent à **39 660 345,47 €** dont 38 582 691,20 € au titre des dépenses réelles et de 1 077 654,27 € au titre des dépenses d'ordre. Les restes à réaliser représentent 3 503 688,89 € en dépenses dont 2 990 869,05 € qui concernent les reports d'engagements des travaux Éclairage public et de Dissimulation cordonnées des réseaux.

	Réalisé 2023 (en €)	Réalisé 2024 (en €)	Variation 2024/2023
Dotations, fonds divers et réserves 10	342,91	0,00	NS
Subvention d'Investissement 13	442 569,53	0,00	NS
Remboursement d'emprunt 16	12 680 546,07	12 906 170,65	+1,8 %
Immobilisations Incorporelles 20	169 063,29	213 395,34	+26,2 %
Immobilisations Corporelles 21	268 629,02	83 255,09	-69 %
Immobilisations en cours 23	28 881 868,19	24 121 455,47	-16,5 %
Autres immobilisations financières 27	3 836,10	804 951,61	
Opérations pour le compte de Tiers 45	209 802,04	453 463,04	+116,1 %
<b>Total des Dépenses réelles de d'Investissement</b>	<b>42 656 657,15</b>	<b>38 582 691,20</b>	<b>-9,6 %</b>
Dépenses d'ordre entre section 040	0,00	30 000,00	
Dépenses d'ordre patrimoniales 041	1 299 452,71	1 047 654,27	
<b>Total des Dépenses D'ordre</b>	<b>1 299 452,71</b>	<b>1 077 654, 27</b>	<b>-17,1 %</b>
<b>Total des Dépenses Section d'Investissement</b>	<b>43 956 109,86</b>	<b>39 660 345,47</b>	<b>-9,8 %</b>

**Emprunt et Dettes (chapitre 16) : 12 906 170,65 €**

Ce chapitre porte sur le remboursement de la part de capital d'emprunt du syndicat pour 11 123 697,46 €, le remboursement de la dette SYDER pour 1 780 973,19 €, et le remboursement de cautions, déposés par des tiers notamment lors de la location de la salle Candela pour 1 500,00 €.

Ce chapitre 16 représente 33,5 % des dépenses réelles d'investissement.

**Immobilisations Incorporelles (chapitre 20) : 213 395,34 €**

Ce chapitre concerne les dépenses liées à l'acquisition de logiciels, de licences informatiques et droits d'utilisation pour permettre l'évolution des processus de travail .

Ce chapitre représente 0,6 % des dépenses réelles d'Investissement, connaît une variation à la hausse par rapport à 2023 (+44 332,05 €). Les **dépenses** sont liées à l'achat du logiciel des contributions, l'acquisition du logiciel JOOL, des licences sécurisée et antivirus, en lien avec les dépenses du parcours Cyber Sécurité, du logiciel Intranet/extranet.  
 Les restes à réaliser du chapitre 20 sont de 34 726,56 €.

**Immobilisations corporelles (chapitre 21) : 83 255,09 €**

Ce chapitre représente 0,2 % des dépenses réelles d'investissement. Les dépenses ont essentiellement concerné l'achat de 2 véhicules de service (39 897,52 €), de dépenses informatiques (30 208,34 €), de mobilier de bureau (12 661,13 €) et de matériels et outillages techniques (488,10€).  
 Les restes à réaliser du chapitre 21 sont de 8 048,13 €.

**Immobilisations en cours (chapitre 23) : 24 121 455,47 €**

Ce chapitre représente 62,5 % des dépenses réelles ; Il s'agit principalement des travaux réalisés dans les communes membres en matière de dissimulation coordonnée des réseaux et d'éclairage public (24 093 685,35€) et des travaux d'aménagement du siège (27 770,12 €), en baisse par rapport à 2023 de 16,5 % qui s'explique par le retard de facturation des entreprises.  
 Les restes à réaliser du chapitre 23 sont de 2 990 869,05 € s'expliquent par le fait que la grande majorité des mandatements comptables dépassent deux voire trois années d'exercices et sont liés à la durée des chantiers concernés.

**Autres immobilisations Financières (chapitre 27) : 804 951,61 €**

Le syndicat a versé des avances remboursables à deux communes dans le cadre du dispositif Baty+ (Givors 300 000 € et Collonges-au-Mont-d'Or 500 000 €) article 276341, et les 4 951,61 € concernent le versement de la caution pour la location des bureaux du siège.

**Opération pour le compte de Tiers (chapitre 4581) : 453 463,04 €**

Ce chapitre concerne les dépenses de travaux d'Éclairage Public pour les communes qui n'ont pas transféré la compétence EP au syndicat.  
 Ces dépenses feront l'objet d'un recouvrement auprès des communes concernées, à la fin des travaux, en Recette d'investissement au chapitre 4582.

Les dépenses de ce chapitre représentent 1,2 % des dépenses réelles d'investissement avec une variation à la hausse de 116,1 % sur 2024.  
 Les restes à réaliser du chapitre 4581 sont de 314 528,52 €

Les dépenses ont concerné les opérations suivantes :

4581103	St Genis-Laval	Rue Professeur Bonnet	3 008,99 €
4581105	Dardilly	Chemin Neuf	3 021,66 €
4581106	Dardilly	Chemin du Colin	18 787,61 €
4581107	Caluire-et-Cuire	Chemin de Crépieux – Tranche 2	9 342,54 €
4581114	Millery	Avenue Gilbert Fabre	86 574,09 €
4581115	Millery	Eco quartier	87 335,98 €
4581119	Charbonnières-les-Bains	Route de Paris	68 700,75 €
4581121	St Fons	Yves Farge	79 516,15 €
4581122	Craponne	Avenue Pierre Dumont	32 519,78 €
458191	Limonest	Route de St Didier	41 176,69 €
458194	Meyzieu	Docteur Schweitzer	23 190,09 €

458196	Caluire-et-Cuire	Chemin de Crépieux t1	288,71 €
		<b>Total</b>	<b>453 463,04 €</b>

Les dépenses d'ordre d'investissement d'un montant de 1 077 654,27 € relèvent de deux chapitres : le chapitre 040 (opération d'ordre de transferts entre sections) et le chapitre 041 (opérations patrimoniales).

#### **Opérations d'Ordre de transfert entre sections (chapitre 040) : 30 000,00 €**

Il s'agit de l'amortissement de la subvention perçue en 2022 (ANSI) (0,685 M€). La contrepartie est une recette d'ordre équivalente enregistrée au chapitre 040 en section de fonctionnement.

#### **Opérations Patrimoniales (chapitre 041) : 1 047 654,27 €**

Ce chapitre enregistre les opérations patrimoniales, c'est-à-dire les opérations d'ordre au sein de la section d'investissement. Ces opérations correspondent aux remboursements de la TVA par Enedis.

Une recette d'ordre d'un montant équivalent figurent au chapitre 041 en recette d'investissement.

#### **Les recettes de la section d'Investissement :**

Les recettes d'investissement (réelles et ordres) s'élèvent à **47 664 930,80 €** dont 46 313 434,65 € au titre des recettes réelles et de 1 351 496,15 € au titre des recettes d'ordre. Les restes à réaliser de cette section représentent 1 815 696,92 €.

		Réalisé 2023 (en €)	Réalisé 2024 (en €)	Variation 2024/2023
Dotations, Fonds divers	10	22 173 210,20	28 800 988,78	+29,9%
Subventions d'Investissement	13	2 257 312,29	2 265 173,07	+0,3%
Emprunts	16	16 000 000,00	14 002 000,00	-12,5%
Autres Immobilisations financières	27	1 290 452,71	1 047 654,27	-18,8%
Opérations pour le compte de tiers	45	525 425,14	197 618,53	-62,4%
<b>Total des Recettes réelles d'Investissement</b>		<b>42 246 400,34</b>	<b>46 313 434,65</b>	<b>+9,6%</b>
Opérations d'ordre entre section	040	1 963 435,95	303 841,88	
Recettes d'ordre Patrimoniales	041	1 299 452,71	1 047 654,27	
<b>Total des Recettes d'ordre d'Investissement</b>		<b>3 262 888 ,66</b>	<b>1 351 496,15</b>	<b>-58,6%</b>
<b>Total des Recettes Section Investissement</b>		<b>45 509 289,00</b>	<b>47 664 930,80</b>	<b>+4,7%</b>

#### **Dotations, Fonds divers (chapitre 10) : 28 800 988,78 €**

Ce chapitre enregistre une progression de 29,9 % par rapport à 2023 (+6 627 678,58 €).

Ces 28 800 988,78 € se répartissent ainsi :

- **25 167 000,99 €** d'excédent de fonctionnement capitalisé consécutif à l'affectation des résultats 2023, contre 19 170 198 € sur l'exercice précédent ;

- **3 633 987,79 €** au titre du Fonds de Compensation de la TVA, basé sur les dépenses réelles d'équipement du SIGERLy réalisées en 2023, en augmentation de 21 %.

**Subvention d'Investissement (chapitre 13) : 2 265 173,07 €**

Ces subventions sont stables par rapport à 2023, et concernent :

- Les recettes des fonds de concours pour 1 943 525 € en 2024, contre 1 224 622 € en 2023.
- La vente des CEE pour 301 648,07 €.
- La subvention Actee Sequoia 2 de la Métropole de Lyon à hauteur de 20 000 €.

Les restes à réaliser du chapitre 13 sont de 713 844,60 €.

**Emprunt et Dettes (chapitre 16) : 14 002 000,00 €**

Les montants comptabilisés sur ce chapitre correspondent pour l'essentiel à la mobilisation de l'emprunt (14M€) destiné au financement des dépenses d'investissement du syndicat (contrat Intracting souscrit avec la caisse des Dépôts et Consignations à taux fixe de 2 %), les 2 000 € correspondent à l'encaissement des cautions lors des locations de la salle Candela

Cette recette représente 30,2% des recettes réelles d'investissement, en baisse de 12 %, le syndicat ajuste son besoin d'emprunt au plus de ses besoins de trésorerie.

**Autres Immobilisation financière (chapitre 27) : 1 047 654,27 €**

Cette somme correspond au remboursement de la TVA par notre concessionnaire ENEDIS sur le réseau Électricité, en baisse par rapport à 2023 de 18,8%, du fait de l'évolution des demandes Eclairage Public en 2023,

Les restes à réaliser du chapitre 27 sont de 189 992,32 €.

**Opération pour le compte de Tiers (chapitre 4582) : 197 618,53 €**

Il s'agit des remboursements des communes au titre des travaux Éclairage Public effectués par le syndicat aux communes.

Les restes à réaliser du chapitre 4582 sont de 911 860,00 €.

4582103	ST Genis Laval	Rue Professeur Bonnet	13 958,84 €
4582105	Dardilly	Chemin Neuf	24 238,26 €
4582106	Dardilly	Chemin du Colin	49 737,59 €
458291	Limonest	Route de St Didier	86 059,95 €
458296	Meyzieu	Docteur Schweitzer	23 623,89 €
		<b>Total</b>	<b>197 618,53 €</b>

**Les recettes d'ordre d'Investissement d'un montant total de 1 351 496,15 € relèvent de deux chapitres :**

- Le chapitre 040 (opérations ordre de transfert entre sections)
- Le chapitre 041 (opérations patrimoniales).

**Opérations d'Ordre de transfert entres sections (chapitre 040) : 303 841,88 €**

Ce chapitre concerne les écritures relatives aux amortissements des immobilisations incorporelles pour 295 041,88 € et celles relatives aux écritures de cession des véhicules 8 800,00 €.

La contrepartie de ces opérations est inscrite en dépenses ordre de fonctionnement au chapitre 042.

### **Opérations Patrimoniales (chapitre 041) : 1 047 654,27 €**

Ce chapitre enregistre les opérations patrimoniales, c'est-à-dire les opérations d'ordre au sein de la section d'investissement. Ces opérations correspondent aux droits remboursement de la TVA Enedis.

La même somme est inscrite en dépenses ordre d'investissement au chapitre 041.

La section d'investissement présente un solde positif d'exécution de	<b>+8 004 585,33 €</b>
Auquel s'ajoute le résultat antérieur reporté de 2023 de	<b>-20 032 620,06 €</b>
<b>Le solde d'exécution cumulé s'élève donc à</b>	<b>-12 028 034,73 €</b>

Ce solde est cependant à nuancer par les restes à réaliser de **3 503 688,89 €** en dépenses et de **1 815 696,92 €** en recettes (**solde négatif de -1 687 991,97 €**).

Le résultat global après prise en compte des restes à réaliser d'investissement s'élève donc à **-13 716 026,70 €**.

Considérant que les résultats définitifs du Compte administratif 2024 et du Compte de gestion 2024 sont en parfaite concordance ;

Considérant qu'il est nécessaire d'affecter une partie du résultat de fonctionnement au compte 1068, soit **13 716 026,70 €**, correspondant au solde négatif d'exécution cumulé de la section d'investissement (**-12 028 034,73 €**) augmenté du solde négatif des restes à réaliser (**-1 687 991,97 €**) ;

*Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Madame Corinne SUBAI, Vice-Présidente (Finances et budgets)*

### **Le Comité syndical :**

**ADOPTE** le compte administratif de l'exercice 2024 du Budget principal ;

**AFFECTE** une partie du résultat de fonctionnement au compte **1068**, pour **13 716 026,70 €**.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés

À Villeurbanne, télétransmise à la Préfecture du Rhône et rendue exécutoire



Le Président du SIGERLY  
Signé électroniquement par : ~~Éric~~ PÉREZ  
Date de signature : 21/03/2025  
Qualité : Président du SIGERLY



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.*



Envoyé en préfecture le 25/03/2025

Reçu en préfecture le 25/03/2025

Publié le 25/03/2025

ID : 069-200058493-20250319-C\_20250319\_04-BF



## DÉLIBÉRATION COMITE SYNDICAL

### PORTANT SUR UNE AFFAIRE D'INTÉRÊT COMMUN

Délibération n°C\_20250319\_04

#### BUDGET ANNEXE « INSTALLATIONS PHOTOVOLTAÏQUES » - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2024

Rapporteur : Madame Corinne SUBAÏ, Vice-Présidente (Finances et budgets)

Le 19 mars 2025 à 18 h 47, le Comité du Syndicat de gestion des énergies de la région lyonnaise régulièrement convoqué le 12 mars 2025 s'est réuni en session ordinaire à la salle des Fêtes de la commune de Chaponost, 9 bd Philippe Reydellet sous la Présidence de Monsieur Philippe GUELPA-BONARO, Vice-Président (Transition énergétique et innovation).

Pour l'examen des délibérations du compte administratif, le Comité a désigné Madame Corinne SUBAÏ comme présidente de séance.

**Quorum :** 34  
**Nombre de délégués en exercice :** 85

#### PRÉSENTS :

**Titulaires :** Métropole de Lyon : Nicolas BARLA, Vinciane BRUNEL, Véronique GIROMAGNY, Philippe GUELPA-BONARO, Thierry HAON, Pierre-Alain MILLET, Corinne SUBAÏ. Communes : Bruno THUET (Brignais), Jean-Philippe CHONÉ (Communay), Michel CASTELLANO (Millery), Guy PERRUSSET (St Symphorien-d'Ozon), Mattia SCOTTI (Ternay), Dominique REGNIER (Vourles) ; Thierry SAUNIER (Albigny-sur-Saône), Marc DUBIEF (Bron), Mamadou DIALLO (Caluire-et-Cuire), Rémy GAZAN (Champagne-au-Mt-d'Or), Sandrine CARDINAL (Charbonnières-les-Bains), Bernard DECHENAU (Chassieu), Patrick JOUBERT (Collonges-au-Mt-d'Or), Christophe THIMONET (Feyzin), Michel GIRAUD (Fleurieu-sur-Saône), Olivier BRUSCOLINI (Fontaines-sur-Saône), Jean-Paul VERNAT (Francheville), Alipio VITORIO (Givors), Xavier GAREL (Irigny), Yves JASSERAND (Marcy l'Étoile), Gilbert SUCHET (Montanay), Arnold STRUB (La Mulatière), Christian AMBARD (Oullins-Pierre-Bénite), Germain LYONNET (Quincieux), Philippe de la CRUZ (Rillieux-la-Pape), Cyrille BOUVAT (St Cyr-au-Mt-d'Or), Claude BASSET (St Didier-au-Mont-d'Or), Frédéric RAGON (St Genis-Laval), Philippe PERARDEL (St Germain-au-Mont-d'Or), Pierre BARRELLON (Ste Foy-lès-Lyon), Jean-Philippe JAL (La Tour-de-Salvagny), Daniel SEGOUFFIN (Vernaison), Ikhlef CHIKH (Villeurbanne).

**Suppléants :** Damien PAUME (Dardilly), François MAGNIN (Fontaines-St-Martin).

#### ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ UN POUVOIR :

Éric PEREZ (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Philippe GUELPA-BONARO (Métropole de Lyon)  
Jean-Claude RAY (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Vinciane BRUNEL (Métropole de Lyon)  
Anne REVEYRAND (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Corinne SUBAÏ (Métropole de Lyon)  
Alain LEGRAS (Corbas) donne pouvoir à Véronique GIROMAGNY (Métropole de Lyon)  
Philippe NICOLAS (Curis-au-Mt-D'Or) donne pouvoir à Thierry SAUNIER (Albigny-sur-Saône)  
Noëlle MAGAUD (Genay) donne pouvoir à Germain LYONNET (Quincieux)

Secrétaire de séance : Madame Vinciane BRUNEL (Métropole de Lyon)

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 69-2024-01-12-00003 en date du 12 janvier 2024 relatif à la modification des statuts et compétences du SigerLy ;

Vu l'arrêté du 20 décembre 2024 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux services publics industriels et commerciaux ;

Vu la délibération n° C-2024-02-14/02 adoptant le rapport d'orientation budgétaire présenté en séance du Comité syndical du 14 février 2024 ;

Vu la délibération n° C-2024-03-20\_09 adoptant le budget primitif 2024 du budget annexe « Photovoltaïques » lors du Comité syndical du 20 mars 2024 ;

Vu la délibération n° C-2024-09-25/05 adoptant la décision modificative n°1 lors du Comité syndical du 25 septembre 2024 ;

Vu la maquette budgétaire, ci-jointe, présentant le compte administratif 2024 ;

Considérant que l'activité « Photovoltaïque » concerne la production et la vente d'électricité par le syndicat ; il s'agit d'un service public industriel et commercial (SPIC) exploité sous la forme d'une régie sans personnalité juridique et sans autonomie financière, c'est pourquoi les dépenses et les recettes se rapportant au coût du service font l'objet d'une comptabilité distincte retracée dans un budget annexe rattaché comptablement au budget principal du SigerLy, soumise à l'instruction M4 et assujettie à la TVA.

Considérant que le compte administratif est composé des éléments suivants :

## ARRÊTÉ DES COMPTES

### EXPLOITATION

<b>Section d'exploitation – Dépenses</b>	<b>127 630,51 €</b>
Total des dépenses réelles :	37 034,51 €
Total des opérations d'ordre :	90 596,00 €
Chapitre 011 – Charges à caractère général	32 891,46 €
Chapitre 66 – Charges financières	4 143,05 €
Chapitre 042 – Opérations d'ordre entre sections	90 596,00 €
<b>Section d'exploitation – Recettes</b>	<b>181 372,16 €</b>
Total des opérations réelles :	163 889,16 €
Total des opérations d'ordre	17 483,00 €
Chapitre 70 – Vente produits fabriqués, prestations de service	103 889,16 €

Chapitre 74 – Subvention	60 000,00 €
Chapitre 042 – Opérations d'ordre entre sections	17 483,00 €

**La section d'exploitation présente un solde positif d'exécution de 53 741,65 €**  
**Auquel s'ajoute le résultat antérieur reporté de 2023 de 15 946,41 €**  
**Le solde d'exécution cumulé s'élève donc à +69 688,06 €**

### INVESTISSEMENT

<b>Section d'Investissement – Dépenses</b>	<b>130 066,90 €</b>
Total des dépenses réelles	112 583,90 €
Total des opérations d'ordre	17 483,00 €
<i>Restes à réaliser</i>	<i>97 420,26 €</i>

Chapitre 16 – Emprunts	52 664,46 €
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	59 919,44 €
Chapitre 040 – Opérations d'ordre entre sections	17 483,00 €

<b>Section d'Investissement – Recettes</b>	<b>125 318,87 €</b>
Total des Recettes réelles	34 722,87 €
Total des opérations d'ordre	90 596,00 €
Restes à réaliser	0,00 €

Chapitre 10 – Dotations, Fonds divers et Réserves	34 722,87 €
Chapitre 040 – Opérations d'ordre entre sections	90 596,00 €

**La section d'investissement présente un solde négatif d'exécution de -4 748,03 €**  
**Auquel s'ajoute le résultat antérieur reporté de 2023 de +40 177,10 €**  
**Le solde d'exécution cumulé 2024 s'élève donc à 35 429,07 €**

**Ce solde est cependant à nuancer par les restes à réaliser de -97 420,26 € en dépenses,**

Considérant que les résultats définitifs du Compte administratif 2024 et du Compte de gestion 2024 du budget annexe « installations photovoltaïques » sont en parfaite concordance ;

Considérant qu'il est nécessaire d'affecter une partie du résultat de fonctionnement au compte 1068, soit **61 991,19 €**, correspondant au solde positif d'exécution cumulé de la section d'investissement 35 429,07 € diminué du solde négatif des restes à réaliser de -97 420,26 € ;

*Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Madame Corinne SUBAÏ, Vice-Présidente (Finances et budgets)*

Envoyé en préfecture le 25/03/2025

Reçu en préfecture le 25/03/2025

Publié le 25/03/2025

ID : 069-200058493-20250319-C\_20250319\_04-BF



### Le Comité syndical :

**ADOPTÉ** le compte administratif de l'exercice 2024 du budget annexe « installations photovoltaïques » ;

**AFFECTÉ** une partie du résultat de fonctionnement au compte 1068 de **61 991,19 €**.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés

À Villeurbanne, télétransmise à la Préfecture du Rhône et rendue exécutoire

Le Président du SIGERLY  
Signé électroniquement par : **Éric PÉREZ**  
Date de signature : 21/03/2025  
Qualité : Président du SIGERLY



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.*



Envoyé en préfecture le 21/03/2025

Reçu en préfecture le 21/03/2025

Publié le 25/03/2025

ID : 069-200058493-20250319-C\_20250319\_05-DE



## DÉLIBÉRATION COMITE SYNDICAL

### PORTANT SUR UNE AFFAIRE D'INTÉRÊT COMMUN

Délibération n°C\_20250319\_05

#### BUDGET PRINCIPAL - AFFECTATION DES RÉSULTATS 2024

Rapporteur : Madame Corinne SUBAÏ, Vice-Présidente (Finances et budgets)

Le 19 mars 2025 à 18 h 47, le Comité du Syndicat de gestion des énergies de la région lyonnaise régulièrement convoqué le 12 mars 2025 s'est réuni en session ordinaire à la salle des Fêtes de la commune de Chaponost, 9 bd Philippe Reydellet sous la Présidence de Monsieur Philippe GUELPA-BONARO, Vice-Président (Transition énergétique et innovation).

**Quorum :** 34  
**Nombre de délégués en exercice :** 85

#### PRÉSENTS :

**Titulaires :** Métropole de Lyon : Nicolas BARLA, Vinciane BRUNEL, Véronique GIROMAGNY, Philippe GUELPA-BONARO, Thierry HAON, Pierre-Alain MILLET, Corinne SUBAÏ. Communes : Bruno THUET (Brignais), Jean-Philippe CHONÉ (Communay), Michel CASTELLANO (Millery), Guy PERRUSSET (St Symphorien-d'Ozon), Mattia SCOTTI (Ternay), Dominique REGNIER (Vourles) ; Thierry SAUNIER (Albigny-sur-Saône), Marc DUBIEF (Bron), Mamadou DIALLO (Caluire-et-Cuire), Rémy GAZAN (Champagne-au-Mt-d'Or), Sandrine CARDINAL (Charbonnières-les-Bains), Bernard DECHENAUX (Chassieu), Patrick JOUBERT (Collonges-au-Mt-d'Or), Christophe THIMONET (Feyzin), Michel GIRAUD (Fleurieu-sur-Saône), Olivier BRUSCOLINI (Fontaines-sur-Saône), Jean-Paul VERNAT (Francheville), Alipio VITORIO (Givors), Xavier GAREL (Irigny), Yves JASSERAND (Marcy l'Étoile), Gilbert SUCHET (Montanay), Arnold STRUB (La Mulatière), Christian AMBARD (Oullins-Pierre-Bénite), Germain LYONNET (Quincieux), Philippe de la CRUZ (Rillieux-la-Pape), Cyrille BOUVAT (St Cyr-au-Mt-d'Or), Claude BASSET (St Didier-au-Mont-d'Or), Frédéric RAGON (St Genis-Laval), Philippe PERARDEL (St Germain-au-Mont-d'Or), Pierre BARRELLON (Ste Foy-lès-Lyon), Jean-Philippe JAL (La Tour-de-Salvagney), Daniel SEGOUFFIN (Vernaison), Ikhlef CHIKH (Villeurbanne).

**Suppléants :** Damien PAUME (Dardilly), François MAGNIN (Fontaines-St-Martin).

#### ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ UN POUVOIR :

Éric PEREZ (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Philippe GUELPA-BONARO (Métropole de Lyon)  
Jean-Claude RAY (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Vinciane BRUNEL (Métropole de Lyon)  
Anne REVEYRAND (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Corinne SUBAÏ (Métropole de Lyon)  
Alain LEGRAS (Corbas) donne pouvoir à Véronique GIROMAGNY (Métropole de Lyon)  
Philippe NICOLAS (Curis-au-Mt-D'Or) donne pouvoir à Thierry SAUNIER (Albigny-sur-Saône)  
Noëlle MAGAUD (Genay) donne pouvoir à Germain LYONNET (Quincieux)

Secrétaire de séance : Madame Vinciane BRUNEL (Métropole de Lyon)

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 20 décembre 2024 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 69-2024-01-12-00003 en date du 12 janvier 2024 relatif à la modification des statuts et compétences du SIGERLy ;

Vu la délibération n° C-2024-02-14/02 adoptant le rapport d'orientation budgétaire présenté en séance du Comité syndical du 14 février 2024 ;

Vu la délibération n° C-2024-03-20/08 adoptant le budget primitif 2024 lors du Comité syndical du 20 mars 2024 ;

Vu la délibération n° C-2024-09-25/04 adoptant la décision modificative n°1 lors du Comité syndical du 25 septembre 2024 ;

Vu la délibération n° C-2024-11-27/07 adoptant la décision modificative n°2 lors du Comité syndical du 27 novembre 2024 ;

Considérant qu'après avoir examiné les comptes administratifs 2024, le Comité syndical doit statuer sur l'affectation des résultats de fonctionnement 2024 ;

Considérant qu'à la clôture de l'exercice 2024, les résultats s'établissent ainsi :

Section de Fonctionnement	Montant
Recettes de fonctionnement (A)	51 658 099,79 €
Dépenses de fonctionnement (B)	34 710 885,76 €
Résultat propre 2024 (C = A – B)	16 947 214,03 €
Excédent de fonctionnement reporté 2023 (D)	527 402,04 €
<b>Résultat global fonctionnement 2024 (E = D + C)</b>	<b>17 474 616,07 €</b>
Section d'Investissement	
Recettes d'investissement (F)	47 664 930,80 €
Dépenses d'investissement (G)	39 660 345,47 €
Résultat propre 2024 (H= F- G)	+8 004 585,33 €
Déficit Investissement reporté 2023 (I)	-20 032 620,06 €
<b>Solde d'exécution section investissement 2024 (J = H + I)</b>	<b>-12 028 034,73 €</b>
RAR recettes (K)	+1 815 696,92 €
RAR dépenses (L)	-3 503 688,89 €
<b>Besoin de financement de la section d'investissement 2024 (M = J + L – K)</b>	<b>-13 716 026,70 €</b>
<b>Résultat fonctionnement reporté sur 2025 (N = E – M)</b>	<b>3 758 589,37 €</b>

Envoyé en préfecture le 21/03/2025

Reçu en préfecture le 21/03/2025

Publié le 25/03/2025

ID : 069-200058493-20250319-C\_20250319\_05-DE



*Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Madame Corinne SUBAÏ, Vice-Présidente (Finances et budgets)*

### **Le Comité syndical :**

**REPORTE** le solde d'exécution d'investissement ligne codifiée D 001 pour **12 028 034,73 €** au Budget Primitif 2025 du Budget Principal ;

**AFFECTE** le résultat de fonctionnement comme suit au Budget Primitif 2025 du Budget Principal :

- en réserve d'investissement recette du compte 1068 pour **13 716 026,70 €**,
- en report de fonctionnement ligne codifiée R 002 « résultat de fonctionnement reporté » pour **3 758 589,37 €**.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés

À Villeurbanne, télétransmise à la Préfecture du Rhône et rendue exécutoire

Le Président du SIGERLY  
Signé électroniquement par : ~~Éric PEREZ~~  
Date de signature : 21/03/2025  
Qualité : Président du SIGERLY



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.*



Envoyé en préfecture le 21/03/2025

Reçu en préfecture le 21/03/2025

Publié le 25/03/2025

ID : 069-200058493-20250319-C\_20250319\_06-DE



## DÉLIBÉRATION COMITE SYNDICAL

### PORTANT SUR UNE AFFAIRE D'INTÉRÊT COMMUN

Délibération n°C\_20250319\_06

#### BUDGET ANNEXE « INSTALLATIONS PHOTOVOLTAÏQUES » - AFFECTATION DES RÉSULTATS 2024

Rapporteur : Madame Corinne SUBAÏ, Vice-Présidente (Finances et budgets)

Le 19 mars 2025 à 18 h 47, le Comité du Syndicat de gestion des énergies de la région lyonnaise régulièrement convoqué le 12 mars 2025 s'est réuni en session ordinaire à la salle des Fêtes de la commune de Chaponost, 9 bd Philippe Reydellet sous la Présidence de Monsieur Philippe GUELPA-BONARO, Vice-Président (*Transition énergétique et innovation*).

**Quorum :** 34  
**Nombre de délégués en exercice :** 85

#### PRÉSENTS :

**Titulaires :** *Métropole de Lyon* : Nicolas BARLA, Vinciane BRUNEL, Véronique GIROMAGNY, Philippe GUELPA-BONARO, Thierry HAON, Pierre-Alain MILLET, Corinne SUBAÏ. *Communes* : Bruno THUET (Brignais), Jean-Philippe CHONÉ (Communay), Michel CASTELLANO (Millery), Guy PERRUSSET (St Symphorien-d'Ozon), Mattia SCOTTI (Ternay), Dominique REGNIER (Vourles) ; Thierry SAUNIER (Albigny-sur-Saône), Marc DUBIEF (Bron), Mamadou DIALLO (Caluire-et-Cuire), Rémy GAZAN (Champagne-au-Mt-d'Or), Sandrine CARDINAL (Charbonnières-les-Bains), Bernard DECHENAUX (Chassieu), Patrick JOUBERT (Collonges-au-Mt-d'Or), Christophe THIMONET (Feyzin), Michel GIRAUD (Fleurieu-sur-Saône), Olivier BRUSCOLINI (Fontaines-sur-Saône), Jean-Paul VERNAT (Francheville), Alipio VITORIO (Givors), Xavier GAREL (Irigny), Yves JASSERAND (Marcy l'Étoile), Gilbert SUCHET (Montanay), Arnold STRUB (La Mulatière), Christian AMBARD (Oullins-Pierre-Bénite), Germain LYONNET (Quincieux), Philippe de la CRUZ (Rillieux-la-Pape), Cyrille BOUVAT (St Cyr-au-Mt-d'Or), Claude BASSET (St Didier-au-Mont-d'Or), Frédéric RAGON (St Genis-Laval), Philippe PERARDEL (St Germain-au-Mont-d'Or), Pierre BARRELLON (Ste Foy-lès-Lyon), Jean-Philippe JAL (La Tour-de-Salvagny), Daniel SEGOUFFIN (Vernaison), Ikhlef CHIKH (Villeurbanne).

**Suppléants :** Damien PAUME (Dardilly), François MAGNIN (Fontaines-St-Martin).

#### ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ UN POUVOIR :

Éric PEREZ (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Philippe GUELPA-BONARO (Métropole de Lyon)  
Jean-Claude RAY (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Vinciane BRUNEL (Métropole de Lyon)  
Anne REVEYRAND (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Corinne SUBAÏ (Métropole de Lyon)  
Alain LEGRAS (Corbas) donne pouvoir à Véronique GIROMAGNY (Métropole de Lyon)  
Philippe NICOLAS (Curis-au-Mt-D'Or) donne pouvoir à Thierry SAUNIER (Albigny-sur-Saône)  
Noëlle MAGAUD (Genay) donne pouvoir à Germain LYONNET (Quincieux)

Secrétaire de séance : Madame Vinciane BRUNEL (Métropole de Lyon)

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 20 décembre 2024 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux services publics industriels et commerciaux ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 69-2024-01-12-00003 en date du 12 janvier 2024 relatif à la modification des statuts et compétences du SIGERLy ;

Vu la délibération n°C-2024-02-14/02 adoptant le rapport d'orientation budgétaire présenté en séance du Comité syndical du 14 février 2024 ;

Vu la délibération n° C-2024-03-20/09 adoptant le budget primitif 2024 du budget annexe « Photovoltaïques » lors du Comité syndical du 20 mars 2024 ;

Vu la délibération n° C-2024-09-25/05 adoptant la décision modificative n°1 lors du Comité syndical du 25 septembre 2024 ;

Considérant qu'après avoir examiné le compte administratif 2024, le Comité syndical doit statuer sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2024 ;

Considérant qu'à la clôture de l'exercice 2024, les résultats s'établissent ainsi :

<b>Section d'Exploitation</b>	<b>Montant</b>
Recettes de fonctionnement (A)	181 372,16 €
Dépenses de fonctionnement (B)	127 630,51 €
Résultat propre 2024 (C = A – B)	53 741,65 €
Excédent de fonctionnement reporté 2023 (D)	15 946,41 €
<b>Résultat global d'exploitation 2024 (E = D + C)</b>	<b>69 688,06 €</b>
<b>Section d'Investissement</b>	
Recettes d'investissement (F)	125 318,87 €
Dépenses d'investissement (G)	130 066,90 €
Résultat propre 2024 (H= F- G)	-4 748,03 €
Excédent d'Investissement reporté 2023 (I)	+40 177,10 €
<b>Solde d'exécution section investissement 2024 (J = H + I)</b>	<b>+35 429,07 €</b>
RAR recettes (K)	0,00 €
RAR dépenses (L)	-97 420,26 €
Besoin de financement de la section d'investissement 2024 (M = J + L – K)	<b>-61 991,19 €</b>
<b>Résultat d'exploitation reporté sur 2025 (N = E – M)</b>	<b>7 696,87 €</b>

*Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Madame Corinne SUBAI, Vice-Présidente (Finances et budgets)*

### **Le Comité syndical :**

**REPORTE** le solde d'exécution d'investissement ligne codifiée R 001 pour **35 429,07 €** ;

**AFFECTE** le résultat de d'exploitation comme suit :

- en réserve d'investissement recette du compte 1068 pour **61 991,19 €**,
- en report de fonctionnement ligne codifiée R 002 « résultat de fonctionnement reporté » pour **7 696,87 €**.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés

À Villeurbanne, télétransmise à la Préfecture du Rhône et rendue exécutoire

Le Président du SIGERLY  
Signé électroniquement par : **Éric PEREZ**  
Date de signature : 21/03/2025  
Qualité : Président du SIGERLY



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.*



Envoyé en préfecture le 25/03/2025

Reçu en préfecture le 25/03/2025

Publié le 25/03/2025

ID : 069-200058493-20250319-C\_20250319\_07-BF



## DÉLIBÉRATION COMITE SYNDICAL

### PORTANT SUR UNE AFFAIRE D'INTÉRÊT COMMUN

Délibération n°C\_20250319\_07

#### BUDGET PRINCIPAL - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025

Rapporteur : Madame Corinne SUBAÏ, Vice-Présidente (Finances et budgets)

Le 19 mars 2025 à 18 h 47, le Comité du Syndicat de gestion des énergies de la région lyonnaise régulièrement convoqué le 12 mars 2025 s'est réuni en session ordinaire à la salle des Fêtes de la commune de Chaponost, 9 bd Philippe Reydellet sous la Présidence de Monsieur Philippe GUELPA-BONARO, Vice-Président (Transition énergétique et innovation).

**Quorum :** 34  
**Nombre de délégués en exercice :** 85

#### PRÉSENTS :

**Titulaires :** Métropole de Lyon : Nicolas BARLA, Vinciane BRUNEL, Véronique GIROMAGNY, Philippe GUELPA-BONARO, Thierry HAON, Pierre-Alain MILLET, Corinne SUBAÏ. Communes : Bruno THUET (Brignais), Jean-Philippe CHONÉ (Communay), Michel CASTELLANO (Millery), Guy PERRUSSET (St Symphorien-d'Ozon), Mattia SCOTTI (Ternay), Dominique REGNIER (Vourles) ; Thierry SAUNIER (Albigny-sur-Saône), Marc DUBIEF (Bron), Mamadou DIALLO (Caluire-et-Cuire), Rémy GAZAN (Champagne-au-Mt-d'Or), Sandrine CARDINAL (Charbonnières-les-Bains), Bernard DECHENAUX (Chassieu), Patrick JOUBERT (Collonges-au-Mt-d'Or), Christophe THIMONET (Feyzin), Michel GIRAUD (Fleurieu-sur-Saône), Olivier BRUSCOLINI (Fontaines-sur-Saône), Jean-Paul VERNAT (Francheville), Alipio VITORIO (Givors), Xavier GAREL (Irigny), Yves JASSERAND (Marcy l'Étoile), Gilbert SUCHET (Montanay), Arnold STRUB (La Mulatière), Christian AMBARD (Oullins-Pierre-Bénite), Germain LYONNET (Quincieux), Philippe de la CRUZ (Rillieux-la-Pape), Cyrille BOUVAT (St Cyr-au-Mt-d'Or), Claude BASSET (St Didier-au-Mont-d'Or), Frédéric RAGON (St Genis-Laval), Philippe PERARDEL (St Germain-au-Mont-d'Or), Pierre BARRELLON (Ste Foy-lès-Lyon), Jean-Philippe JAL (La Tour-de-Salvagney), Daniel SEGOUFFIN (Vernaison), Ikhlef CHIKH (Villeurbanne).

**Suppléants :** Damien PAUME (Dardilly), François MAGNIN (Fontaines-St-Martin).

#### ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ UN POUVOIR :

Éric PEREZ (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Philippe GUELPA-BONARO (Métropole de Lyon)  
Jean-Claude RAY (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Vinciane BRUNEL (Métropole de Lyon)  
Anne REVEYRAND (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Corinne SUBAÏ (Métropole de Lyon)  
Alain LEGRAS (Corbas) donne pouvoir à Véronique GIROMAGNY (Métropole de Lyon)  
Philippe NICOLAS (Curis-au-Mt-D'Or) donne pouvoir à Thierry SAUNIER (Albigny-sur-Saône)  
Noëlle MAGAUD (Genay) donne pouvoir à Germain LYONNET (Quincieux)

Secrétaire de séance : Madame Vinciane BRUNEL (Métropole de Lyon)

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 20 décembre 2024 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 69-2024-01-12-00003 en date du 12 janvier 2024 relatif à la modification des statuts et compétences du SIGERLy ;

Vu la délibération n° C\_20231129-04 adoptant le Règlement Budgétaire et Financier en séance du Comité syndical du 29 novembre 2023 ;

Vu la délibération n° C\_20231129-05 adoptant la nomenclature M57 en séance du Comité syndical du 29 novembre 2023 ;

Vu la délibération n° C\_20250212-02 et le rapport d'orientation budgétaire présenté en séance du Comité syndical du 12 février 2025 ;

Vu la maquette budgétaire jointe en annexe, présentant le budget principal par nature ;

La prévision budgétaire 2025 prend en compte toutes les compétences exercées et missions assurées par le SIGERLy.

Compte tenu des orientations et grandes masses financières susmentionnées, le budget s'équilibre autour de 56,09 M€ en fonctionnement et 64,37 M€ en investissement.

Le présent budget est voté avec reprise des résultats 2024 après le vote du compte administratif 2024.

Le budget est voté par nature. Conformément aux dispositions de l'article L2312-2 du CGCT, le Comité se prononce sur le vote des crédits par chapitre.

Conformément aux éléments exposés lors du rapport d'orientation budgétaire 2025 ;

Considérant que le budget principal 2025 se présente comme suit :

**1. S'agissant du fonctionnement en matière de dépenses, les principaux éléments sont les suivants :**

Les dépenses de la section de Fonctionnement s'équilibrent à **56 097 335,00 €**, et se répartissent en dépenses réelles à **35 031 921,00 €** et en dépenses d'ordre à **21 065 414,00 €**.



## Dépenses de Fonctionnement

Libellé	Chap	Total Budget 2024 (€)	Budget Primitif 2025 (€)	Variation 2025-2024
Charges à caractère général	011	13 463 900,00	<b>11 674 851,00</b>	-13,29 %
Charges de personnel	012	3 288 000,00	<b>3 500 000,00</b>	+6,45 %
Atténuations de produits	014	17 820 000,00	<b>16 830 000,00</b>	-5,56 %
Autres charges de gestion courante	65	400 064,00	<b>749 320,00</b>	+87,30 %
Charges financières	66	2 390 000,00	<b>2 272 750,00</b>	-4,90 %
Charges exceptionnelles	67	10 000,00	<b>5 000,00</b>	-50,00 %
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement,</b>		<b>37 371 964,00</b>	<b>35 031 921,00</b>	<b>-6,30 %</b>
Opérations d'ordre entre sections	042	325 000,00	<b>300 000,00</b>	-8,00 %
Virement à la section d'investissement	023	13 805 118,32	<b>20 765 414,00</b>	+50,00 %
<b>Total des Dépenses d'ordre</b>		<b>14 130 118,32</b>	<b>21 065 414,00</b>	<b>+49,00 %</b>
<b>Total des dépenses de la section de fonctionnement</b>		<b>51 502 082,32</b>	<b>56 097 335,00</b>	<b>+8,90 %</b>

- **Au chapitre 011 (les Charges à caractère général): 11 674 851,00 €**

Ce chapitre représente 33 % des dépenses réelles de fonctionnement, avec une variation à la baisse de 13,29 % qui provient essentiellement du poste achat d'Énergie - Électricité (60612) (5,8 M€ inscrit au budget contre 7,7 M€ en 2024).

Figurent à la fois les dépenses liées à la compétence « Éclairage public » à hauteur de 9 035 000,00 € (achat d'énergie 5,8 M€, la maintenance EP 3 085 000,00 €, les frais de géoréférencement 150 000 €), celles relatives à l'achat de matériel câblé (500 000 €), en partie remboursé par les opérateurs câblés dans le cadre des opérations de dissimulations coordonnées, et celles relatives aux études énergétiques, pour 600 000 €.

Concernant l'éclairage public, 52 communes ont transféré la compétence « Éclairage public », la commune de Bron est prévue sur le mois de juillet 2025.

- **Au chapitre 012 (Charge de personnel) : 3 500 000,00 €**

La prévision de la masse salariale s'établit pour 2025 à 3 500 000 € soit 9,9 % des dépenses réelles de la section de fonctionnement. La variation à la hausse de 6,45 % tient compte de l'évolution des prestations sociales, du glissement vieillesse et technicité ainsi que la création de poste au service SAJ en lien avec le projet ELENA.

- **Au chapitre 014 (Atténuations de produits) : 16 830 000,00 €**

La taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité représente environ 48 % des dépenses réelles de la section de fonctionnement du budget. Elle est reversée à 99 % aux communes membres ; le produit restant s'élève pour 2025 à 170 000 €.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2025, 62 communes ont confié la gestion de la TICFE au syndicat.

La variation à la baisse (-0,75 %) s'explique par l'application de la formule de calcul de l'accise telle que détaillée dans l'arrêté préfectoral avec :

- 5,3% lié à la baisse des consommations d'électricité entre les années 2021 et 2022,
- +4,8% lié à la prise en compte des variations de indice IPC entre 2022 et 2023.

• **Au chapitres 65 (Autres charges de gestion courante): 749 320,00 €**

Concernant le chapitre 65, il recouvre les indemnités des élus (53 545 €), les dépenses informatiques en nuage (cloud) pour 36 370 €, les versements aux communes des subventions perçues par le syndicat fin 2024 pour 654 405 € (subventions liées aux programmes Actee, audit effacement, prime eco chaleur...), en prévision les intérêts moratoires 5 000 €, ce chapitre représente 2,14 % des dépenses réelles de la section de Fonctionnement.

• **Au chapitre 66 (Charges financières): 2 272 750,00 €**

Le chapitre 66 comporte les intérêts de la dette SYDER (72 750 €), le remboursement des intérêts d'emprunts du SIGERLY pour 2 000 000 €, et 200 000 € pour les intérêts courus et non échus des emprunts, en baisse de 4,9 % par rapport à 2024, Ce chapitre représente 6,49 % des dépenses réelles de la section.

• **Au chapitre 67 (Charges Exceptionnelles) : 5 000,00 €**

Ce chapitre qui représente moins de 0,01 % des dépenses réelles de fonctionnement regroupe les titres annulés sur exercice antérieur en prévision.

• **Au chapitre 023 : Le virement de la section d'investissement : 20 765 414,00 €**

Ce virement constitue une partie de l'auto financement brut ; il sert à financer les dépenses d'investissement et vient limiter le recours à l'emprunt, en hausse de + de 50 % cette année.

• **Au chapitre 042 (Opérations ordres de transfert entre sections) : 300 000,00 €**

Ce chapitre concerne les dotations aux amortissements.

La même somme est inscrite en recette d'investissement au chapitre 040.

**Les principaux éléments sont les suivants : en matière de recettes**

**2. Les Recettes de la section de Fonctionnement s'équilibre à 56 097 335 €, et se répartissent en recettes réelles à 52 308 745,63 € et en recettes d'ordre à 3 788 589,37 €.**

### Recettes de Fonctionnement

Libellé	Chap	Budget 2024 (€)	Budget Primitif 2025 (€)	Variation 2025-2024
Atténuations de charges	013	1 000,00	0,00	-100 %
Produit des services	70	722 500,00	775 000,00	+7 %
Impôts et taxes	73	44 981 359,28	45 325 478,00	+1 %
Dotations et participations	74	394 821,00	1 049 657,00	+166 %
Autres produits de gestion courante	75	4 494 000,00	4 858 610,63	+8 %
Produits financiers	76	351 000,00	300 000,00	-15 %
Produits exceptionnels	77	0,00	0,00	
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>50 944 680,28</b>	<b>52 308 745,63</b>	<b>+3%</b>
Résultat positif reporté	002	527 402,04	3 758 589,37	+613 %
Opération ordre entre section	042	30 000,00	30 000,00	

<b>Total des recettes de la section de fonctionnement</b>	<b>51 502 082,32</b>	<b>56 097 335,00</b>	<b>+8,9 %</b>
---	----------------------	----------------------	---------------

- **Au chapitre 70 (Produits des services) : 775 000,00 €**

Le chapitre comporte l'adhésion des communes aux prestations payantes au Conseil Énergie Partagé (CEP) pour 665 000€, les recettes concernant les appuis communs estimées à 30 000 € pour 2025 et les redevances d'occupation des domaines estimées à 80 000 €.

- **Au chapitre 73 (Impôts et taxes) : 45 325 478,00 €**

Ce chapitre concerne d'une part l'encaissement de la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité (TICFE) pour 18 M€, elle est reversée à 99 % aux communes membres, et de la contribution fiscalisée des communes membres pour 28 325 478 € en 2025.

Les contributions des communes membres constituent comme les années précédentes la principale ressource de fonctionnement, avec 28,32 M€ attendus en 2025 contre 26,9 M€ en 2024. Le montant des contributions est en hausse de 5 %, essentiellement dû à la hausse des coûts du poste achat énergie de l'année 2024.

Ce chapitre représente 87,3 % des recettes réelles de la section.

- **Au chapitre 74 (Dotations et Participations) : 1 049 657,00 €**

L'adhésion des communes au frais de groupement d'achat d'énergies représente un montant de 54 000 €.

Les subventions liées aux activités CEP sont estimées à 966 947 €, la variation à la hausse de 166 % s'explique par l'obtention du projet européen ELENA (644 440 €) pour soutenir la transition énergétique du territoire.

Ce chapitre représente 2 % des recettes réelles de la section.

- **Au chapitre 75 (Autres Produits de gestion courantes) : 4 858 610,63 €**

Après les contributions, les redevances de concession constituent une autre source importante de financement. Les ressources de concessions attendues (R1, R2, art. 8) sont de 4 800 000 € pour 2025 ;

51 610,63 € concernent la partie prélevée aux agents pour les tickets restaurants ;

7 000 € concernent la prévision de la location de la salle de réunion du SIGERLY « Candela ».

Ce chapitre représente 9 % des recettes réelles de la section.

- **Au chapitre 76 (Produits financiers) : 300 000,00 €**

Cette recette correspond aux remboursements des intérêts de l'opération SWAP sur l'emprunt de 8 M€ contracté en 2022 à taux Euribor 12 mois + marge de 0,33 %.

L'opération SWAP, passage à taux fixe sur 4 ans, va permettre un gain de plus de 40 000 € sur 2025.

- **Au chapitre 002 (Résultat antérieur reporté) : 3 758 589,37 €**

C'est le Résultat de fonctionnement 2024 reporté conformément à l'affectation des résultats 2024.

### 3. S'agissant de l'investissement en matière de dépenses, les principaux éléments sont les suivants :

Le budget primitif 2025, s'équilibre en section d'Investissement à 64 373 039,62 € dont 3 503 688,89 € de restes à réaliser, 49 515 004,89 € concernent les dépenses réelles et 14 858 034,73 € les dépenses d'ordres ;

## Dépenses d'Investissement

Libellé	Chap	Total Budget 2024 (€)	Budget Primitif 2025 (€)	RAR 2024 (€)	TOTAL BUDGET 2025 (€)	Variation 2025-2024
Dotations, fonds et réserves	10	0,00	0,00	0,00	0,00	
Subventions d'investissement	13	200 000,00	175 000,00	155 516,63	330 516,63	+65 %
Remboursement d'emprunts	16	12 908 675,00	12 219 190,00	0,00	12 219 190,00	-5 %
Immobilisations incorporelles	20	340 868,77	279 125,00	34 726,56	313 851,56	-8 %
Immobilisations corporelles	21	104 733,82	54 300,00	8 048,13	62 348,13	-40 %
Immobilisations en cours	23	36 294 100,63	30 229 000,00	2 990 869,05	33 219 869,05	-8,5 %
Participations et créances rattachées	26	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00	
Autres immobilisations financières	27	3 005 000,00	3 003 701,00	0,00	3 003 701,00	-0,04 %
Opérations pour le compte de tiers	458 1	959 780,77	50 000,00	314 528,52	364 528,52	-62 %
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>53 813 158,99</b>	<b>46 011 316,00</b>	<b>3 503 688,89</b>	<b>49 515 004,89</b>	<b>-8 %</b>
Opérations patrimoniales	041	2 000 000,00	2 800 000,00	0,00	2 800 000,00	+40 %
<i>Opération ordre entre section</i>	040	30 000,00	30 000,00	0,00	30 000,00	
<i>Solde d'exécution reporté</i>	001	20 032 620,06	12 028 034,73	0,00	12 028 034,73	-40 %
<b>Total des dépenses de la section d'Investissement</b>		<b>75 875 779,05</b>	<b>60 869 350,73</b>	<b>3 503 688,89</b>	<b>64 373 039,62</b>	<b>-15 %</b>

- **Au chapitre 13 (Subventions d'Investissement) : 330 516,63 €**

Ce chapitre concerne le reversement aux communes des certificats d'économies d'énergie (CEE).

Les restes à réaliser de ce chapitre sont de 155 516,63 €.

- **Au chapitre 16 (Emprunts et Dettes) : 12 219 190,00 €**

Le remboursement en capital des emprunts contractés par le SIGERLy pour 2025 est de 10 654 710,00 M€, le remboursement de la dette SYDER s'élève à 1 560 480 €, et 4 000 € sont prévus pour le remboursement des cautions reçues lors des locations de la salle de réunion « Candela ».

- **Au chapitre 20 (Immobilisations incorporelles) : 313 851,56 €**

Ce chapitre concerne les immobilisations incorporelles, l'acquisition de logiciels et droits d'utilisation pour permettre l'évolution des processus de travail.

Pour 2025 est prévu notamment l'acquisition de logiciels métiers propres aux compétences techniques du SIGERLy (logiciel de management de l'énergie, du changement de logiciel Finance, de la GED, la mise à jour des licences serveur). 13 925,00 € concernent le PCRS participation du SIGERLy en lien avec la Métropole.

Les restes à réaliser de ce chapitre sont de 34 726,56 €.

- **Au chapitre 21 (Immobilisations corporelles) : 62 348,13 €**

Ce chapitre porte sur les achats d'équipements en biens mobiliers de bureau et véhicules de transport (42 500 €), les frais informatiques (6 300,00 €) notamment pour l'audit sécurité informatique, et pour l'achat de matériels et outillages CEP, et voirie pour 5 500 €.

Les restes à réaliser de ce chapitre sont de 8 048,13 €.

- **Au chapitre 23 (Immobilisations en cours) : 33 219 869,05 €**

Les demandes de travaux des communes membres en matière de dissimulation coordonnée des réseaux et d'éclairage public constituent la principale dépense d'investissement.

Pour 2025, le montant prévisionnel au stade du budget primitif est de 33,2 M€. Cette prévision sera ajustée tout au long du cycle budgétaire au cours des décisions modificatives en fonction de l'avancement réel des chantiers si nécessaire. La variation à la baisse de 8,5 % par rapport à 2024 s'explique par l'inscription des crédits de Paiement (CP) des années 2023, 2024 et 2025 selon l'exécution prévue des dépenses d'investissement.

Les restes à réaliser de ce chapitre sont de 2 990 869,05 €.

- **Au chapitre 26 (Participations et créances rattachées) : 1 000,00 €**

- **Au chapitre 27 (Autres Immobilisations financières) : 3 003 701,00 €**

3 701,00 € concernent l'ajustement du dépôt de garantie à verser pour les locaux Organdi et 3 M€ concernent le reversement aux communes dans le cadre du financement de Baty+.

- **Au chapitre 4581 (opérations pour le compte de Tiers) : 364 528,52 €**

Ce chapitre concerne les opérations pour compte de tiers.

Les restes à réaliser de ce chapitre sont de 314 528,52 €.

Les nouvelles inscriptions au budget 2025 concernent :

4581121	St Fons	Rue Yves Farges	10 000,00 €
4581123	Caluire-et-Cuire	Route de STRASBOURG phase 1	40 000,00 €

Une somme équivalente est inscrite en recette d'investissement au chapitre 4582.

- **Au chapitre 040 (Opérations ordres entre section) : 30 000,00 €**

Il s'agit de l'amortissement de la subvention, une recette équivalente est inscrite en recette de fonctionnement chapitre 042.

- **Au chapitre 041 (Opérations Patrimoniales) : 2 800 000,00 €**

Ce chapitre enregistre les opérations patrimoniales, c'est-à-dire les opérations d'ordre au sein de la section d'investissement. Ces opérations correspondent aux écritures d'ordre de la TVA Enedis, et aussi des avances accordées aux fournisseurs.

Une recette équivalente est inscrite en recette d'investissement.

- **Au chapitre 001 (Solde d'exécution négatif reporté) : 12 028 034,73 €**

C'est le solde d'exécution négatif reporté conformément à l'affectation des résultats 2024.

**4. S'agissant de l'investissement en matière de recettes, les principaux éléments sont les suivants :**

**Recettes d'Investissement**

Libellé	Chap.	Budget 2024 (€)	Budget Primitif 2025 (€)	RAR 2024 (€)	Total Budget 2025 (€)	Variation 2025-2024
Dotations, fonds divers et réserves	10	3 300 000,00	<b>2 600 000,00</b>	0,00	<b>2 600 000,00</b>	-21 %
Excédents de fonctionnement capitalisés	1068	25 167 000,99	<b>13 716 026,70</b>	0,00	<b>13 716 026,70</b>	-45 %
Subvention d'Investissement	13	1 584 219,60	<b>800 000,00</b>	713 844,60	<b>1 513 844,60</b>	-4 %
Emprunts et dettes	16	26 732 056,68	<b>20 517 902,00</b>	0,00	<b>20 517 902,00</b>	-23 %
Autres immobilisations financières	27	1 701 048,70	<b>1 000 000,00</b>	189 992,32	<b>1 189 992,32</b>	-30 %
Produits des cessions	024	12 000,00	<b>8 000,00</b>	0,00	<b>8 000,00</b>	-33 %
Opérations pour le compte de tiers	4582	1 249 334,76	<b>50 000,00</b>	911 860,00	<b>961 860,00</b>	-23 %
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>59 745 660,73</b>	<b>38 691 928,70</b>	<b>1 815 696,92</b>	<b>40 507 625,62</b>	<b>-32 %</b>
Opération ordre transfert entre section	040	325 000,00	<b>300 000,00</b>	0,00	<b>300 000,00</b>	-8 %
Opérations patrimoniales	041	2 000 000,00	<b>2 800 000,00</b>	0,00	<b>2 800 000,00</b>	+40 %
Virement de la section de fonctionnement	021	13 805 118,32	<b>20 765 414,00</b>	0,00	<b>20 765 414,00</b>	+50 %
<b>Total des recettes de la section d'Investissement</b>		<b>75 875 779,05</b>	<b>62 557 342,70</b>	<b>1 815 696,92</b>	<b>64 373 039,62</b>	<b>-15 %</b>

• **Au chapitre 10 (Dotations et fonds divers) : 16 316 026,70 €**

13 716 026,70 € d'excédents de fonctionnement capitalisés, consécutif à l'affectation des résultats 2024.

2 600 000 € sont inscrits pour 2025 au titre du FCTVA qui finance les investissements réalisés par le syndicat hors mandat de maîtrise d'ouvrage, hors TVA Enedis et hors travaux Métropole de Lyon (réfection de voirie).

• **Au chapitre 13 (Subventions d'Investissement) : 1 513 844,60 €**

Ce chapitre comporte la vente des Certificats d'économies d'énergie pour 300 000 €, le versement par les communes de fonds de concours pour le financement « hors contributions » des travaux de réseaux et d'éclairage public à hauteur de 500 000 €. Cette prévision sera réajustée toute l'année, en fonction du souhait des communes de financer leurs travaux par fonds de concours.

Les restes à réaliser de ce chapitre sont de 713 844,60 €.

- **Au chapitre 16 (Emprunts et Dettes) : 20 517 902,00 €**

Le montant d'emprunt estimé pour 2025, à 20,5 M€, a été calibré en prenant compte les travaux inscrits en Crédit de paiement 2023, 2024 et 2025 en tenant compte également du projet d'ingénierie technique et financière.

- **Au chapitre 27 (Autres immobilisations financières) : 1 189 992,32 €**

Ce chapitre concerne l'encaissement de la TVA par Enedis, elle correspond à un transfert de droit qui s'opère entre le concessionnaire (Enedis) et le concédant. Ainsi le SIGERLY récupère 20 % sur les travaux effectués sur les réseaux électriques ; sont inscrits cette année 1 000 000 €.

Les restes à réaliser de ce chapitre sont de 189 992,32 €.

- **Au chapitre 024 (Produits des cessions d'immobilisations) : 8 000,00 €**

Courant 2025 est programmée la vente de 2 véhicules de service.

- **Au chapitre 4582 (Opérations pour le compte de Tiers) : 961 860,00 €**

Ce chapitre concerne les recettes concernant les opérations pour le compte de tiers, une somme équivalente est inscrite en dépense d'investissement.

Les restes à réaliser de ce chapitre sont de 911 860,00 €.

**Les recettes d'ordre d'Investissement d'un montant total de 23 865 414,00 € relèvent de trois chapitres :**

**Le chapitre 021 : virement de la section de fonctionnement : 20 765 414,00 €**

**Opérations d'Ordre de transfert entre sections (chapitre 040) : 300 000,00 €**

Il enregistre les dépenses d'ordres relatives aux amortissements des immobilisations incorporelles, la contrepartie de ces opérations est inscrite en dépenses d'ordre de fonctionnement au chapitre 042.

**Opérations Patrimoniales (chapitre 041) : 2 800 000,00 €**

Ce chapitre enregistre les opérations patrimoniales, c'est-à-dire les opérations d'ordre au sein de la section d'investissement. Ces opérations correspondent aux droits remboursement de la TVA Enedis.

La contrepartie de ces opérations est inscrite en dépenses ordre d'investissement au chapitre 041.

**Les sections de fonctionnement et d'investissement sont présentées en équilibre.**

*Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Madame Corinne SUBAÏ, Vice-Présidente (Finances et budgets)*

**Le Comité syndical :**

**VOTE** les crédits par chapitre tels que présentés ci-dessus, conformément aux dispositions de l'article L2312-2 du CGCT.

Après en avoir délibéré à la majorité des suffrages exprimés

Envoyé en préfecture le 25/03/2025

Reçu en préfecture le 25/03/2025

Publié le 25/03/2025

ID : 069-200058493-20250319-C\_20250319\_07-BF



Pour : 43 (112 voix)

Contre : 0

Abstention : 1 (1 voix)

À Villeurbanne, télétransmise à la Préfecture du Rhône et rendue exécutoire

Le Président du SIGERLY

Signé électroniquement par : **Éric PÉREZ**

Date de signature : 21/03/2025

Qualité : Président du SIGERLY



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.*



Envoyé en préfecture le 01/04/2025

Reçu en préfecture le 01/04/2025

Publié le 01/04/2025

ID : 069-200058493-20250319-C\_20250319\_08X-BF



## DÉLIBÉRATION COMITE SYNDICAL

### PORTANT SUR UNE AFFAIRE D'INTÉRÊT COMMUN

Délibération n°C\_20250319\_08

#### BUDGET ANNEXE DES INSTALLATIONS PHOTOVOLTAÏQUES - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025

Rapporteur : Madame Corinne SUBAÏ, Vice-Présidente (Finances et budgets)

Le 19 mars 2025 à 18 h 47, le Comité du Syndicat de gestion des énergies de la région lyonnaise régulièrement convoqué le 12 mars 2025 s'est réuni en session ordinaire à la salle des Fêtes de la commune de Chaponost, 9 bd Philippe Reydellet sous la Présidence de Monsieur Philippe GUELPA-BONARO, Vice-Président (*Transition énergétique et innovation*).

**Quorum :** 34  
**Nombre de délégués en exercice :** 85

#### PRÉSENTS :

**Titulaires :** Métropole de Lyon : Nicolas BARLA, Vinciane BRUNEL, Véronique GIROMAGNY, Philippe GUELPA-BONARO, Thierry HAON, Pierre-Alain MILLET, Corinne SUBAÏ. Communes : Bruno THUET (Brignais), Jean-Philippe CHONÉ (Communay), Michel CASTELLANO (Millery), Guy PERRUSSET (St Symphorien-d'Ozon), Mattia SCOTTI (Ternay), Dominique REGNIER (Vourles) ; Thierry SAUNIER (Albigny-sur-Saône), Marc DUBIEF (Bron), Mamadou DIALLO (Caluire-et-Cuire), Rémy GAZAN (Champagne-au-Mt-d'Or), Sandrine CARDINAL (Charbonnières-les-Bains), Bernard DECHENAUX (Chassieu), Patrick JOUBERT (Collonges-au-Mt-d'Or), Christophe THIMONET (Feyzin), Michel GIRAUD (Fleurieu-sur-Saône), Olivier BRUSCOLINI (Fontaines-sur-Saône), Jean-Paul VERNAT (Francheville), Alipio VITORIO (Givors), Xavier GAREL (Irigny), Yves JASSERAND (Marcy l'Étoile), Gilbert SUCHET (Montanay), Arnold STRUB (La Mulatière), Christian AMBARD (Oullins-Pierre-Bénite), Germain LYONNET (Quincieux), Philippe de la CRUZ (Rillieux-la-Pape), Cyrille BOUVAT (St Cyr-au-Mt-d'Or), Claude BASSET (St Didier-au-Mont-d'Or), Frédéric RAGON (St Genis-Laval), Philippe PERARDEL (St Germain-au-Mont-d'Or), Pierre BARRELLON (Ste Foy-lès-Lyon), Jean-Philippe JAL (La Tour-de-Salvagny), Daniel SEGOUFFIN (Vernaison), Ikhlef CHIKH (Villeurbanne).

**Suppléants :** Damien PAUME (Dardilly), François MAGNIN (Fontaines-St-Martin).

#### ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ UN POUVOIR :

Éric PEREZ (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Philippe GUELPA-BONARO (Métropole de Lyon)  
Jean-Claude RAY (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Vinciane BRUNEL (Métropole de Lyon)  
Anne REVEYRAND (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Corinne SUBAÏ (Métropole de Lyon)  
Alain LEGRAS (Corbas) donne pouvoir à Véronique GIROMAGNY (Métropole de Lyon)  
Philippe NICOLAS (Curis-au-Mt-D'Or) donne pouvoir à Thierry SAUNIER (Albigny-sur-Saône)  
Noëlle MAGAUD (Genay) donne pouvoir à Germain LYONNET (Quincieux)

Secrétaire de séance : Madame Vinciane BRUNEL (Métropole de Lyon)

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 20 décembre 2024 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux services publics industriels et commerciaux ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 69-2024-01-12-00003 en date du 12 janvier 2024 relatif à la modification des statuts et compétences du SIGERLy ;

Vu la délibération n° C-2008-02-06/04 en date du 6 février 2008 portant création du budget annexe « Photovoltaïque » ;

Vu la délibération n° C\_20250212-02 adoptant le rapport d'orientation budgétaire présenté en séance du Comité syndical du 14 février 2025 ;

Vu la maquette budgétaire ci-jointe, présentant le budget annexe par nature ;

Considérant que le budget 2025 relatif à cette activité de production d'électricité de proximité se présente ainsi (les montants sont hors taxes, conformément à la réglementation) :

**Conformément aux éléments exposés lors du rapport d'orientation budgétaire 2025 :**

- Le budget général s'équilibre en 2025 à	336 191,13 €
- Pour 2024, le total budget s'élevait à	435 925,38 €
- La variation des budgets 2025-2024 est donc de	- <b>22,9 %</b>

Considérant que les principales dépenses d'exploitation concernent la maintenance des installations et les contrôles réglementaires nécessaires, ainsi que leurs assurances ; les intérêts de la dette PV, en recette d'exploitation le SIGERLy perçoit le produit de la vente d'électricité, estimé à +120 000 € pour 2025 ;

Considérant qu'en section d'investissement 2025, en plus des dépenses obligatoires relatives au remboursement du capital de la dette, sont prévus les travaux à hauteur de 154 720 € sur le groupe scolaire Jean Moulin à Bron et sur le gymnase Jacques Anquetil à Vénissieux ;

**Dépenses de la section d'exploitation :**

Chapitre 011 – Charges à caractère général	46 988,87 €
Chapitre 012 – Charges de personnel	1 000,00 €
Chapitre 66 – Charges financières	3 600,00 €
Chapitre 042 – Opérations d'ordre entre sections	93 591,00 €

**Soit un total de 145 179,87 €**

**Recettes de la section d'exploitation**

Chapitre 70 – Vente de produits fabriqués, prestations de service	120 000,00 €
Chapitre 002 – Résultat reporté	7 696,87 €
Chapitre 042 – Opérations d'ordre entre sections	17 483,00 €
<b>Soit un total de</b>	<b>145 179,87 €</b>

#### Dépenses de la section d'investissement

Chapitre 16 – Emprunts et Dettes	18 800,00 €
Chapitre 21 – Immobilisations Corporelles	57 308,00 €
<i>Reste à Réaliser</i>	97 420,26 €
Chapitre 040 – Opérations d'ordre entre sections	17 483,00 €
<b>Soit un total de</b>	<b>191 011,26 €</b>

#### Recettes de la section d'investissement

Chapitre 10 – Réserves	61 991,19 €
Chapitre 040 – Opérations d'ordre entre sections	93 591,00 €
Chapitre 001 – Solde d'Exécution positif	35 429,07 €
<b>Soit un total de</b>	<b>191 011,26 €</b>

Les sections d'exploitation et d'investissement sont présentées en équilibre.

*Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Madame Corinne SUBAÏ, Vice-Présidente (Finances et budgets)*

#### Le Comité syndical :

**VOTE** les crédits par chapitre tels que présentés ci-dessus, conformément aux dispositions de l'article L2312-2 du CGCT.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés

À Villeurbanne, télétransmise à la Préfecture du Rhône et rendue exécutoire

Le Président du SIGERLY  
 Signé électroniquement par : **Éric PÉREZ**  
 Date de signature : 21/03/2025  
 Qualité : Président du SIGERLY



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.*



Envoyé en préfecture le 21/03/2025

Reçu en préfecture le 21/03/2025

Publié le 25/03/2025

ID : 069-200058493-20250319-C\_20250319\_09-DE



## DÉLIBÉRATION COMITE SYNDICAL

### PORTANT SUR UNE AFFAIRE D'INTÉRÊT COMMUN

Délibération n°C\_20250319\_09

#### RÉVISION ET ACTUALISATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMMES (AP) ET CRÉDITS DE PAIEMENTS (CP)

Rapporteur : Madame Corinne SUBAÏ, Vice-Présidente (Finances et budgets)

Le 19 mars 2025 à 18 h 47, le Comité du Syndicat de gestion des énergies de la région lyonnaise régulièrement convoqué le 12 mars 2025 s'est réuni en session ordinaire à la salle des Fêtes de la commune de Chaponost, 9 bd Philippe Reydellet sous la Présidence de Monsieur Philippe GUELPA-BONARO, Vice-Président (*Transition énergétique et innovation*).

**Quorum :** 34  
**Nombre de délégués en exercice :** 85

#### PRÉSENTS :

**Titulaires :** *Métropole de Lyon* : Nicolas BARLA, Vinciane BRUNEL, Véronique GIROMAGNY, Philippe GUELPA-BONARO, Thierry HAON, Pierre-Alain MILLET, Corinne SUBAÏ. *Communes* : Bruno THUET (Brignais), Jean-Philippe CHONÉ (Communay), Michel CASTELLANO (Millery), Guy PERRUSSET (St Symphorien-d'Ozon), Mattia SCOTTI (Ternay), Dominique REGNIER (Vourles) ; Thierry SAUNIER (Albigny-sur-Saône), Marc DUBIEF (Bron), Mamadou DIALLO (Caluire-et-Cuire), Rémy GAZAN (Champagne-au-Mt-d'Or), Sandrine CARDINAL (Charbonnières-les-Bains), Bernard DECHENAUX (Chassieu), Patrick JOUBERT (Collonges-au-Mt-d'Or), Christophe THIMONET (Feyzin), Michel GIRAUD (Fleurieu-sur-Saône), Olivier BRUSCOLINI (Fontaines-sur-Saône), Jean-Paul VERNAT (Francheville), Alipio VITORIO (Givors), Xavier GAREL (Irigny), Yves JASSERAND (Marcy l'Étoile), Gilbert SUCHET (Montanay), Arnold STRUB (La Mulatière), Christian AMBARD (Oullins-Pierre-Bénite), Germain LYONNET (Quincieux), Philippe de la CRUZ (Rillieux-la-Pape), Cyrille BOUVAT (St Cyr-au-Mt-d'Or), Claude BASSET (St Didier-au-Mont-d'Or), Frédéric RAGON (St Genis-Laval), Philippe PERARDEL (St Germain-au-Mont-d'Or), Pierre BARRELLON (Ste Foy-lès-Lyon), Jean-Philippe JAL (La Tour-de-Salvagny), Daniel SEGOUFFIN (Vernaison), Ikhlef CHIKH (Villeurbanne).

**Suppléants :** Damien PAUME (Dardilly).

#### ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ UN POUVOIR :

Éric PEREZ (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Philippe GUELPA-BONARO (Métropole de Lyon)  
Jean-Claude RAY (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Vinciane BRUNEL (Métropole de Lyon)  
Anne REVEYRAND (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Corinne SUBAÏ (Métropole de Lyon)  
Alain LEGRAS (Corbas) donne pouvoir à Véronique GIROMAGNY (Métropole de Lyon)  
Philippe NICOLAS (Curis-au-Mt-D'Or) donne pouvoir à Thierry SAUNIER (Albigny-sur-Saône)  
Noëlle MAGAUD (Genay) donne pouvoir à Germain LYONNET (Quincieux)

Secrétaire de séance : Madame Vinciane BRUNEL (Métropole de Lyon)

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2311 3-I ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 69-2024-01-12-00003 en date du 12 janvier 2024 relatif à la modification des statuts et compétences du SIGERLy ;

Vu la délibération n° C\_20250212-02 et le rapport d'orientation budgétaire présenté en séance du Comité syndical du 12 février 2025 ;

Vu la délibération n° C\_20241127\_08 et l'autorisation de Programme (AP) et Crédit Paiement (CP) présentée en séance du Comité du 27 novembre 2024 ;

Vu la délibération C\_20231129\_04 du 29 novembre 2023 relative au Règlement Budgétaire et Financier (RBF) ;

Considérant que cette modalité de gestion dite d'AP/CP, déroge au principe d'annualité budgétaire, permet à la collectivité de ne pas faire supporter à son budget l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais les seules dépenses à régler au cours de l'exercice, tout en assurant la traçabilité de l'engagement de manière pluriannuelle ; l'équilibre budgétaire de la section d'Investissement s'appréciera donc en tenant compte des seuls crédits de paiements ;

Ce mode de gestion prévoit d'ajuster les AP lors d'une étape budgétaire, si besoin, pour tenir compte de l'évolution du programme.

Le SIGERLy porte plusieurs programmes d'investissement pour lesquels des Autorisations de Programmes (AP) millésimés ont été créées.

Afin de pouvoir lancer, dès l'ouverture de l'exercice 2025, les études des projets des communes, une autorisation de programme préfiguratrice 2025-01 de 10 000 000 € avait été créée.

Il convient désormais de réviser cette Autorisation de Programme 2025 afin d'augmenter son montant à 28 000 000€, d'ajuster son affectation et de replanifier les crédits de Paiement selon les échéanciers prévisionnels des projets ;

Cette révision tient compte des demandes formulées par les communes membres en matière d'éclairage public et d'enfouissement des réseaux,

Il convient également d'ajuster les échéanciers des autorisations de Programmes antérieures selon la planification réelle des opérations EP-DCR, conformément au débat d'orientation budgétaire du 12 février 2025.

Envoyé en préfecture le 21/03/2025

Reçu en préfecture le 21/03/2025

Publié le 25/03/2025

ID : 069-200058493-20250319-C\_20250319\_09-DE



### AUTORISATION DE PROGRAMME et CRÉDIT DE PAIEMENT 2025-2028

AP 2025-01 AP/CP 2025-2028	Révision Autorisation de Programme – 2025 Budget Primitif	Crédit de Paiement 2025	Crédit de Paiement 2026	Crédit de Paiement 2027	Crédit de Paiement 2028
Affectation Compte 238- 2315 <b>Dissimulation des réseaux</b>	13 500 000 €	6 000 000 €	4 000 000 €	2 000 000 €	1 500 000 €
Affectation Compte 238 – 2315 <b>Éclairage Public</b>	13 500 000 €	6 000 000 €	4 000 000 €	3 000 000 €	500 000 €
Affectation Compte 2315 <b>Métropole</b>	1 000 000 €	1 000 000 €	0 €	0 €	0 €
<b>Total AP/CP 2025 - 2028</b>	<b>28 000 000 €</b>	<b>13 000 000 €</b>	<b>8 000 000 €</b>	<b>5 000 000 €</b>	<b>2 000 000 €</b>

### AUTORISATION DE PROGRAMME et CRÉDIT DE PAIEMENT 2024-2027

AP/CP 2024-2027	N° AP 2024-01	Crédits de Paiement antérieurs	Crédit de Paiement 2025	Crédit de Paiement 2026	Crédit de Paiement 2027
Affectation Compte - 2315 <b>Dissimulation des réseaux</b>	14 000 000 €	4 657 812,57 €	6 100 000 €	1 400 000 €	1 842 187,43 €
Affectation Compte 2315 <b>Éclairage Public</b>	8 000 000 €	1 760 451,39 €	4 000 000 €	1 500 000 €	739 548,61 €
Affectation Compte 2315 <b>Métropole</b>	1 300 000 €	0,00 €	1 000 000 €	300 000 €	0 €
<b>Total AP/CP 2024-2027</b>	<b>23 300 000 €</b>	<b>6 418 263,96 €</b>	<b>11 100 000 €</b>	<b>3 200 000 €</b>	<b>2 581 736,04 €</b>

### AUTORISATION DE PROGRAMME et CRÉDIT DE PAIEMENT 2023-2026

AP/CP 2023-2026	N° AP 2023-01	Crédits de Paiement Antérieurs	Crédit de Paiement 2025	Crédit de Paiement 2026
Affectation Compte - 2315 <b>Dissimulation des réseaux</b>	20 400 000 €	15 410 411,92 €	2 000 000 €	2 989 588,08 €
Affectation Compte 2315 <b>Éclairage Public</b>	14 300 000 €	11 870 999,53 €	2 300 000 €	129 000,47 €
<b>Total AP/CP 2023-2026</b>	<b>34 700 000 €</b>	<b>27 281 411,45 €</b>	<b>4 300 000,00 €</b>	<b>3 118 588,55 €</b>

- l'autorisation de programme AP-2023-02, Baty+ Avances remboursables a été votée au mois de novembre 2024 et reste conforme aux prévisions.

*Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Madame Corinne SUBAÏ, Vice-Présidente (Finances et budgets)*

### Le Comité syndical :

**APPROUVE** la révision à **28 000 000 €** de l'AP-CP 2025-2028 pour les programmes EP/DCR ;

**VALIDE** les échéanciers prévisionnels des crédits de paiements (CP) tels qu'indiqués dans les tableaux ci-dessus, et susceptibles de variation selon les aléas de chantiers ou autres pouvant survenir ;

**PRÉVOIT** d'inscrire aux budget primitif 2025 et suivants les crédits de paiements nécessaires aux dépenses sur les imputations comptables **2315, 238**, fonctions 512 et 514 ;

**AUTORISE** Monsieur le Président du SIGERLy à solliciter toutes participations financières potentielles, en particulier toutes subventions nationales ou européennes, auprès des partenaires et institutions concernant les projets financés par ces AP. A cet effet, il signera tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement de ces recettes.

Après en avoir délibéré à la majorité des suffrages exprimés

Pour : 43 (118 voix

Contre : 0

Abstention : 1 (2 voix)

À Villeurbanne, télétransmise à la Préfecture du Rhône et rendue exécutoire

Le Président du SIGERLy  
Signé électroniquement par : **Éric PÉREZ**  
Date de signature : 21/03/2025  
Qualité : Président du SIGERLy



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.*



Envoyé en préfecture le 21/03/2025

Reçu en préfecture le 21/03/2025

Publié le 25/03/2025

ID : 069-200058493-20250319-C\_20250319\_10-DE



## DÉLIBÉRATION COMITE SYNDICAL

### PORTANT SUR UNE AFFAIRE D'INTÉRÊT COMMUN

Délibération n°C\_20250319\_10

**MISE EN PLACE D'UNE INGÉNIERIE TECHNIQUE ET FINANCIÈRE  
POUR LE DÉVELOPPEMENT DE PROJETS PHOTOVOLTAÏQUES  
SUR LE TERRITOIRE DES COMMUNES MEMBRES**

*Rapporteur : Monsieur Philippe GUELPA-BONARO, Vice-Président (Transition énergétique et innovation)*

Le 19 mars 2025 à 18 h 47, le Comité du Syndicat de gestion des énergies de la région lyonnaise régulièrement convoqué le 12 mars 2025 s'est réuni en session ordinaire à la salle des Fêtes de la commune de Chaponost, 9 bd Philippe Reydellet sous la Présidence de Monsieur Philippe GUELPA-BONARO, *Vice-Président (Transition énergétique et innovation)*.

**Quorum :** 34  
**Nombre de délégués en exercice :** 85

#### **PRÉSENTS :**

**Titulaires :** *Métropole de Lyon :* Nicolas BARLA, Vinciane BRUNEL, Véronique GIROMAGNY, Philippe GUELPA-BONARO, Thierry HAON, Pierre-Alain MILLET, Corinne SUBAÏ. *Communes :* Bruno THUET (Brignais), Jean-Philippe CHONÉ (Communay), Michel CASTELLANO (Millery), Guy PERRUSSET (St Symphorien-d'Ozon), Mattia SCOTTI (Ternay), Dominique REGNIER (Vourles) ; Thierry SAUNIER (Albigny-sur-Saône), Marc DUBIEF (Bron), Mamadou DIALLO (Caluire-et-Cuire), Rémy GAZAN (Champagne-au-Mt-d'Or), Sandrine CARDINAL (Charbonnières-les-Bains), Bernard DECHENAU (Chassieu), Patrick JOUBERT (Collonges-au-Mt-d'Or), Christophe THIMONET (Feyzin), Michel GIRAUD (Fleurieu-sur-Saône), Olivier BRUSCOLINI (Fontaines-sur-Saône), Jean-Paul VERNAT (Francheville), Alipio VITORIO (Givors), Xavier GAREL (Irigny), Yves JASSERAND (Marcy l'Étoile), Gilbert SUCHET (Montanay), Arnold STRUB (La Mulatière), Christian AMBARD (Oullins-Pierre-Bénite), Germain LYONNET (Quincieux), Philippe de la CRUZ (Rillieux-la-Pape), Cyrille BOUVAT (St Cyr-au-Mt-d'Or), Claude BASSET (St Didier-au-Mont-d'Or), Frédéric RAGON (St Genis-Laval), Philippe PERARDEL (St Germain-au-Mont-d'Or), Pierre BARRELLON (Ste Foy-lès-Lyon), Jean-Philippe JAL (La Tour-de-Salvagny), Daniel SEGOUFFIN (Vernaison), Ikhlef CHIKH (Villeurbanne).

**Suppléants :** Damien PAUME (Dardilly).

#### **ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ UN POUVOIR :**

Éric PEREZ (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Philippe GUELPA-BONARO (Métropole de Lyon)  
Jean-Claude RAY (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Vinciane BRUNEL (Métropole de Lyon)  
Anne REVEYRAND (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Corinne SUBAÏ (Métropole de Lyon)  
Alain LEGRAS (Corbas) donne pouvoir à Véronique GIROMAGNY (Métropole de Lyon)  
Philippe NICOLAS (Curis-au-Mt-D'Or) donne pouvoir à Thierry SAUNIER (Albigny-sur-Saône)  
Noëlle MAGAUD (Genay) donne pouvoir à Germain LYONNET (Quincieux)

Secrétaire de séance : Madame Vinciane BRUNEL (Métropole de Lyon)

---

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'énergie ;

Vu la loi n°2023-175 du 10 mars 2023, relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables (loi dite APER) avec ses ambitions de multiplier par dix la production d'énergie solaire et de dépasser ainsi les 100 gigawatts de puissance installée en France en 2050 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°69-2024-01-12-00003 en date du 12 janvier 2024 relatif à la modification des statuts et compétences du SIGERLy, et notamment l'article 4.3 - activités partagées comprenant le développement des énergies renouvelables (ENR) ;

Vu le contrat de financement de services de développement de projets entre la Banque Européenne d'Investissement et le SIGERLy, numéro du contrat : IEU-ELENA-2024-210, concernant l'accélération et l'optimisation de la transition énergétique du patrimoine public de la région lyonnaise au titre du Mécanisme ELENA (mécanisme européen d'assistance technique pour les projets énergétiques locaux) dont l'axe 3 est le développement des installations photovoltaïques ;

Considérant le contexte tendu des marchés de l'énergie depuis fin 2021 et dans le but de respecter les objectifs de l'Union Européenne en matière d'énergies, le gouvernement français ambitionne de développer l'indépendance énergétique française et d'accroître les ENR ;

Considérant qu'afin de répondre aux enjeux de décarbonation de la production d'électricité et aux objectifs réglementaires de la loi APER (dont la création de zones d'accélération de production ENR et l'obligation de solarisation en toitures et parkings), des projets de production d'énergie photovoltaïque doivent être réalisés dans les prochaines années au niveau local ;

Considérant que dans leur feuille de route pour le mandat 2020-2026, les élus du SIGERLy souhaitent aller plus loin dans l'accompagnement des Membres du syndicat, afin d'accélérer et de développer la production d'énergies renouvelables et locales sur le patrimoine des communes, en soutenant le passage à l'acte et la massification au travers de différents dispositifs innovants ;

Considérant la volonté des communes de prendre part au déploiement des ENR sur leur territoire et notamment sur leur patrimoine ;

Depuis plusieurs années sont menées des études d'opportunité par le SIGERLy afin d'analyser le potentiel PV du patrimoine de ses Membres. Cela a permis l'identification de 52 sites intéressants dans le cadre d'un Appel à Manifestation d'Intérêt. En conséquence, un programme de tiers investissement est en cours de déploiement sur une majorité de ces sites. En complément, des études de faisabilité ont été réalisées sur des projets portés directement par des communes.

Fort de ces accompagnements, le SIGERLy souhaite proposer un nouveau dispositif, afin de faciliter la transformation de ces études en installations photovoltaïques concrètes, augmentant ainsi le mix énergétique.

Outre la décarbonation de l'électricité, le développement de projets photovoltaïques comprenant de l'autoconsommation apporte aux communes une autonomie énergétique sur la part autoconsommée, ainsi qu'une visibilité et une stabilité plus grandes sur les prix de leur fourniture d'électricité.

En effet, ces investissements à porter par les collectivités, dans un contexte de coût des énergies structurellement haut et de fortes contraintes sur les dépenses publiques, peuvent être dissuasifs.

C'est pourquoi le SIGERLy propose une offre combinée, à l'instar de l'offre qu'il propose dans le domaine du patrimoine bâti, comprenant à la fois :

- Une ingénierie technique permettant de renforcer la qualité du projet ;
- Une ingénierie financière permettant d'inciter à l'effort d'investissement de la commune en prévision des économies à réaliser sur les factures de fourniture d'électricité.

Ce projet répond au besoin de massification et montée en ambition des projets des communes membres engagées dans le déploiement des ENR sur leur patrimoine, tout en limitant l'impact sur leur budget.

Il s'agit d'une offre intégrée, comprenant un accompagnement technique au développement des projets PV, couplé à une solution de financement par le biais du versement d'avances remboursables.

L'accompagnement technique consistera en :

- une étude structure pour les sites en toiture,
- une étude de faisabilité PV,
- un accompagnement externe sur les différentes phases (conseil pour la rédaction des cahiers des charges, aide à la recherche d'un maître d'œuvre et/ou d'entreprises de travaux, assistance à l'analyse des offres, formations, hotline, etc.) menant à la construction et la réception de l'installation photovoltaïque.

Dans l'objectif d'une mise en œuvre rapide des projets, 2 scénarios alternatifs d'ingénierie financière sont proposés :

- scénario n°1 : destiné aux projets PV d'une puissance inférieure à 120 kWc :

Il donnera lieu à une avance remboursable de 100 % du coût HT des travaux, dans la limite de 100 000 €.

- scénario n°2 : destiné aux projets PV d'une puissance supérieure ou égale à 120 kWc :

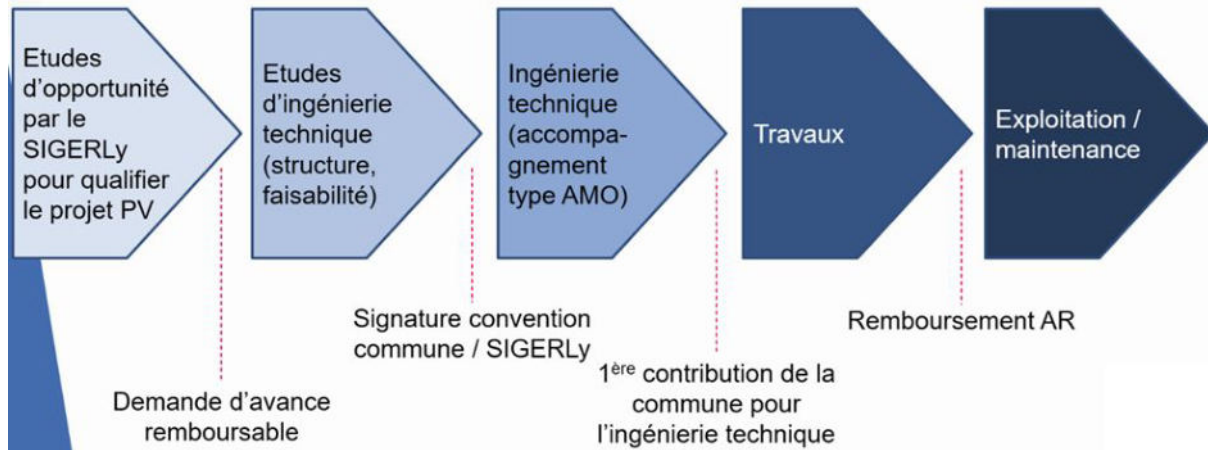
Il donnera lieu à une avance remboursable de 50 % du coût HT des travaux, dans la limite de 200 000 € ;

Les critères d'éligibilité au dispositif proposé sont :

- membres du SIGERLy, et ayant souscrit au niveau 3 de la convention CEP,
- étude d'opportunité du SIGERLy concluante,
- projets en autoconsommation photovoltaïque (individuelle et/ou collective sur le patrimoine communal uniquement ),
- type de sites éligibles = patrimoine communal, exemples : bâtiments et parkings.

Les projets feront l'objet d'un examen collectif en Bureau pour valider leur éligibilité. Le Bureau sera également compétent pour préciser et traiter, si besoin, le contenu des critères, les effets de seuils et l'optimisation du potentiel solaire du site.

Participation du membre : le remboursement de l'avance sera effectué sur 15 ans par les membres. Pour l'ingénierie technique, les frais d'études, d'accompagnement et de gestion seront également lissés sur 15 ans sur la base d'un coefficient annuel maximum en 2025 de 2,5 % du montant HT des travaux concernés.



*Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Philippe GUELPA-BONARO, Vice-Président (Transition énergétique et innovation)*

### Le Comité syndical :

#### APPROUVE :

1. La mise en place du dispositif d'ingénierie technique et financière. Ce dispositif propose 2 types de scénario, fonction de la puissance de l'installation PV :
  - ☞ scénario n°1 : < 120 kWc
  - ☞ scénario n°2 : ≥ 120 kWc
2. Le modèle de convention liant le SIGERLy au Membre concerné par le projet de centrale photovoltaïque, à établir pour chaque site, joint en annexe, et les modalités de contributions énoncées ci-dessus ;
3. Les dépenses et recettes résultant de ce dispositif intégré sont inscrites au budget 2025 du SIGERLy, article 276341 en recettes et dépenses pour retracer les versements et remboursements des avances remboursables, et 74741 en recette pour le coefficient correspondant aux frais techniques et de gestion réglé par les membres.

#### AUTORISE :

1. Le Bureau à examiner l'éligibilité des projets, et préciser et traiter, si besoin, le contenu des critères, les effets de seuils et l'optimisation du potentiel solaire du site ;
2. Monsieur le Président à signer les conventions et tout document afférent ;

3. Monsieur le Président à signer les demandes de subventions liées au projet pour le compte des membres et prendre toute décision et signer tout document permettant d'encaisser les sommes correspondantes.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés

À Villeurbanne, télétransmise à la Préfecture du Rhône et rendue exécutoire

Le Président du SIGERLY  
Signé électroniquement par : **Éric PÉREZ**  
Date de signature : 21/03/2025  
Qualité : Président du SIGERLY



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.*



Envoyé en préfecture le 21/03/2025

Reçu en préfecture le 21/03/2025

Publié le 25/03/2025

ID : 069-200058493-20250319-C\_20250319\_11-DE



## DÉLIBÉRATION COMITE SYNDICAL

### PORTANT SUR UNE AFFAIRE D'INTÉRÊT COMMUN

Délibération n°C\_20250319\_11

#### **ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION "ÉLECTRICIENS SANS FRONTIÈRES" - APPROBATION DE LA CONVENTION TRISANNUELLE DE MÈCÉNAT**

*Rapporteur : Monsieur Jean-Philippe CHONÉ, vice-président (Investissement et patrimoine d'éclairage public)*

Le 19 mars 2025 à 18 h 47, le Comité du Syndicat de gestion des énergies de la région lyonnaise régulièrement convoqué le 12 mars 2025 s'est réuni en session ordinaire à la salle des Fêtes de la commune de Chaponost, 9 bd Philippe Reydellet sous la Présidence de Monsieur Philippe GUELPA-BONARO, *Vice-Président (Transition énergétique et innovation)*.

**Quorum :** 34

**Nombre de délégués en exercice :** 85

#### **PRÉSENTS :**

**Titulaires :** *Métropole de Lyon :* Nicolas BARLA, Vinciane BRUNEL, Véronique GIROMAGNY, Philippe GUELPA-BONARO, Thierry HAON, Pierre-Alain MILLET, Corinne SUBAÏ. *Communes :* Bruno THUET (Brignais), Jean-Philippe CHONÉ (Communay), Michel CASTELLANO (Millery), Guy PERRUSSET (St Symphorien-d'Ozon), Mattia SCOTTI (Ternay), Dominique REGNIER (Vourles) ; Thierry SAUNIER (Albigny-sur-Saône), Marc DUBIEF (Bron), Mamadou DIALLO (Caluire-et-Cuire), Rémy GAZAN (Champagne-au-Mt-d'Or), Sandrine CARDINAL (Charbonnières-les-Bains), Bernard DECHENAUX (Chassieu), Patrick JOUBERT (Collonges-au-Mt-d'Or), Christophe THIMONET (Feyzin), Michel GIRAUD (Fleurieu-sur-Saône), Olivier BRUSCOLINI (Fontaines-sur-Saône), Jean-Paul VERNAT (Francheville), Alipio VITORIO (Givors), Xavier GAREL (Irigny), Yves JASSERAND (Marcy l'Étoile), Gilbert SUCHET (Montanay), Arnold STRUB (La Mulatière), Christian AMBARD (Oullins-Pierre-Bénite), Germain LYONNET (Quincieux), Philippe de la CRUZ (Rillieux-la-Pape), Cyrille BOUVAT (St Cyr-au-Mt-d'Or), Claude BASSET (St Didier-au-Mont-d'Or), Frédéric RAGON (St Genis-Laval), Philippe PERARDEL (St Germain-au-Mont-d'Or), Pierre BARRELLON (Ste Foy-lès-Lyon), Jean-Philippe JAL (La Tour-de-Salvagny), Daniel SEGOUFFIN (Vernaison), Ikhlef CHIKH (Villeurbanne).

**Suppléants :** Damien PAUME (Dardilly).

#### **ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ UN POUVOIR :**

Éric PEREZ (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Philippe GUELPA-BONARO (Métropole de Lyon)  
Jean-Claude RAY (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Vinciane BRUNEL (Métropole de Lyon)  
Anne REVEYRAND (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Corinne SUBAÏ (Métropole de Lyon)  
Alain LEGRAS (Corbas) donne pouvoir à Véronique GIROMAGNY (Métropole de Lyon)  
Philippe NICOLAS (Curis-au-Mt-D'Or) donne pouvoir à Thierry SAUNIER (Albigny-sur-Saône)  
Noëlle MAGAUD (Genay) donne pouvoir à Germain LYONNET (Quincieux)

Secrétaire de séance : Madame Vinciane BRUNEL (Métropole de Lyon)

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral n°69-2024-01-12-00003 en date du 12 janvier 2024 relatif à la modification des statuts et compétences du SIGERLy ;

Vu le projet de convention tri-annuelle de mécénat entre le SIGERLy et Électriciens sans frontières, annexé à la présente délibération ;

Considérant que le SIGERLy, dans le cadre de ses compétences, souhaite participer à des actions de solidarité internationale notamment en attribuant une subvention à l'Association « Électriciens sans frontières » ;

Considérant que l'association « Électriciens sans Frontières » est une ONG de solidarité internationale reconnue d'utilité publique qui favorise l'accès à l'électricité des populations les plus démunies ; et intervient à travers le monde tant sur des projets durables qu'en situation de crise humanitaire ;

Considérant que le projet de convention ci-joint a pour objet de définir les modalités de partenariat entre le SIGERLy et Électriciens sans frontières dans le cadre d'actions de solidarité internationale ;

La participation financière du Syndicat pour la réalisation de ces actions s'effectue sur trois ans, par le biais de dotation annuelle, soit un montant total de 6 000 euros :

- 2025 : 2 000 euros
- 2026 : 2 000 euros
- 2027 : 2 000 euros

*Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Jean-Philippe CHONÉ, vice-président (Investissement et patrimoine d'éclairage public)*

#### **Le Comité syndical :**

**APPROUVE** la convention tri annuelle de mécénat entre le SIGERLy et Électriciens sans frontières ;

**APPROUVE** l'attribution d'une subvention de 6 000 euros à l'association « Électriciens sans frontières » pour soutenir ses actions de solidarité internationale, dont le versement s'effectuera par dotation annuelle de 2 000 euros répartie sur trois ans (2025-2027) ;

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de cette délibération ;

**DÉCIDE** que les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets correspondants, au chapitre 65 article 6574 « Subventions de fonctionnement aux personnes, aux associations et aux autres organismes de droit privé ».

Après en avoir délibéré à la majorité des suffrages exprimés

Pour : 44 (119 voix)

Contre : 0

Abstention : 1 (2 voix)

À Villeurbanne, télétransmise à la Préfecture du Rhône et rendue exécutoire

Le Président du SIGERLY  
Signé électroniquement par : **Éric PÉREZ**  
Date de signature : 21/03/2025  
Qualité : Président du SIGERLY



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.*